

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS**
**COMPTE - RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 18/10/2013]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 19 novembre 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, M. Jean-François Cabestan, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye (représentée), M. Maurice Laurent, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Marie Monfort (représentée), M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Jean-Paul Philippon, M. Claude Pralraud (représenté), M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : Mme Karen Bowie, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Thierry Paquot, Mme Karen Taïeb.

REPORTS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

121, avenue Malakoff et 6, rue Laurent Pichat (16 ^e arr.)	3
8-12, rue Louis Armand et 2-6, rue du Colonel Pierre Avia (15 ^e arr.)	7
29-31, rue de Ménilmontant (20 ^e arr.)	10
30-32, rue Affre et 5-7, rue Myrha (18 ^e arr.)	13

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

243, rue Saint-Martin et 47, rue Réaumur (03 ^e arr.)	16
27-29, villa Dupont (16 ^e arr.)	21

PERMIS DE DÉMOLIR

78, rue de Charonne et 43, rue Saint-Bernard (11 ^e arr.)	23
2-16, rue Clisson et 173-179, rue du Chevaleret (13 ^e arr.)	26
12 ^{Bis} rue Saint-Jean et 19, avenue de Saint-Ouen (17 ^e arr.)	30

SUIVIS DE VŒU

2, rue Christine et 12, rue des Grands Augustins (06 ^e arr.)	33
11, place Adolphe Chérioux (15 ^e arr.)	38

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

69-75, rue de Picpus (12 ^e arr.)	40
58-60, rue Saint-Didier (16 ^e arr.)	44

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

34-42, rue des Fossés Saint-Bernard et 25-33, rue du Cardinal Lemoine (05 ^e arr.)	48
196, rue Raymond Losserand (14 ^e arr.)	48
33, rue Jonquoy (14 ^e arr.)	48
24, rue Édouard Jacques (14 ^e arr.)	48
42, avenue du Général Leclerc (14 ^e arr.)	49
24, rue Chauvelot (15 ^e arr.)	49
24, rue Ginoux (15 ^e arr.)	49
8, rue Étienne Dolet (20 ^e arr.)	49

[121, avenue Malakoff et 6, rue Laurent Pichat (16^e arr.)]

Modernisation de l'ancienne caisse de prévoyance des industries métallurgiques d'Henri Pottier

Pétitionnaire : M. ZAKHARIA, Nicolas - CIMO C/O AEW EUROPE

PC 075 116 13 V 1025

Dossier déposé le 28/12/2013

« Restructuration d'un ensemble immobilier de R+9 sur 3 niveaux de sous-sol à destination d'habitation et de bureau, avec changement de destination d'habitation en bureau, remplacement des façades, habillage des toitures, végétalisation des terrasses, création de locaux techniques en sous-sol et toitures, modification de la distribution, percement et fermeture de trémies et travaux de développement durable.

SHON supprimée : 4 658 m² ; SHON créée : 4 658 m² ; surface du terrain : 2 160 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La Caisse de Prévoyance des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Électriques et Connexes, organisme d'assurances-retraites des travailleurs de l'industrie charge en 1958 Henri Pottier, prix de Rome et architecte très prolifique entre la période de la reconstruction et les années 1970, de la construction d'un ensemble de logements et de bureaux. Cette mixité du programme fut traduite dans la répartition des locaux : l'immeuble de la rue Laurent Pichat était affecté entièrement à l'habitation, celui de l'avenue Malakoff accueillait deux étages d'appartements et des bureaux à partir du troisième. Entre eux, le bâtiment sur jardin



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade actuelle avenue Malakoff.

de six à huit étages sur rez-de-chaussée, accessible depuis l'une ou l'autre rue, était réservé aux bureaux et à un silo destiné aux archives. Les deux premiers sous-sols servaient au garage, le restaurant se trouvant au troisième sous-sol. Sur l'avenue Malakoff, l'imbrication des affectations était masquée par l'homogénéité d'une façade où alternaient, au-dessus d'un rez-de-chaussée évidé, trumeaux de granit noir et fenêtres à la française. Cette composition avait été imposée par la Commission des Sites afin, se souvient Pottier, « d'harmoniser le bâtiment avec l'esprit général du quartier ». Seuls les bandeaux d'étages métalliques mentionnaient le mode constructif de l'opération et le matériau de l'ossature. Sur la rue Laurent Pichat, le même souci d'harmonie a fait recommander un rythme comparable, mais obtenu par un remplissage de pierre blanche.

Moins visible depuis les rues, l'immeuble de bureaux à l'intérieur de l'îlot pouvait mieux assumer une recherche d'efficacité et de rationalité. Pour tirer parti de l'angle obtus de la parcelle et proposer une densité optimale, l'architecte a

choisi d'implanter, à distance des limites foncières, un long bâtiment de liaison coudé, de peu d'épaisseur. Ainsi isolé, l'édifice expose au sud-est sa façade-rideau concave, et profite d'un éclairage généreux pour les bureaux. L'ossature métallique forme le dessin même des façades : des poteaux placés à l'extérieur rythment toute l'élévation. Ils ne sont espacés que d'un mètre soixante, cette faible portée permettant la finesse de leur section, condition d'une ouverture vitrée maximale. Ce choix très fonctionnel – la trame est compatible avec une partition en bureaux par cloisons amovibles desservis par un couloir au nord mais libère au besoin des plateaux ouverts – s'accompagne d'un choix plastique puisque la présence des poteaux manifeste la courbure de la façade et l'élancement de ses lignes. La faible distance entre poteaux dispense également de retombées de poutres et permet de vitrer les allèges. Les châssis vitrés, en alliage d'aluminium, sont placés dans des cadres d'acier eux-mêmes fixés aux poteaux de la structure. Ils se composent d'une allège fixe de verre trempé, d'un ouvrant central oscillant « à l'australienne » c'est-à-dire autour

de rotules à mi-hauteur et d'une imposte vitrée. Des tôles en nez de planchers relient visuellement les châssis superposés d'étage en étage et dissimulent des stores de toiles. Lors de sa livraison, cette opération a été remarquée par la presse architecturale autant que par les spécialistes de l'organisation du travail, pour sa modernité et pour le soin apporté à l'ambiance intérieure et à la décoration. Des panneaux peints ou ornés de mosaïque dus aux artistes contemporains Jean-Loup Rieur, André Borderie ou Jean Leppien formaient dans les halls l'essentiel du décor sobre, dans une gamme restreinte de couleurs.

Les principales dispositions sont conservées bien que la volonté d'augmenter le nombre de bureaux ait fait disparaître la plupart des logements sur les rues et reconstruire les onze planchers de la tour-silo des archives pour les faire correspondre aux altitudes des huit plateaux de bureaux attenants. Les trois halls d'entrée ont aussi été modifiés dans les années 1980.

Le projet, qui poursuit la tertiarisation de l'ensemble immobilier en supprimant les derniers logements, vise à améliorer

les performances thermiques par le remplacement des façades. À cette occasion une nouvelle image serait proposée : sur rues seraient mises en œuvre des façades rideaux de panneaux verriers métallisés avec brise-soleils également faits de plaques de verre teinté. En façades du bâtiment central, dont la structure serait recouverte pour des raisons techniques, les châssis seraient remplacés et leur dessin privilégierait des lignes horizontales filantes. Les démolitions de planchers, destinées à faciliter l'accessibilité, affecteraient surtout les immeubles sur rues.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Immeuble 121 avenue Malakoff / 6 rue Laurent Pichat (Paris 16e). Étude historique et documentaire, GRAHAL, mars 2013.

RÉSOLUTION

À l'issue du débat, la Commission ne prend pas de résolution.



Construction de l'immeuble sur cour (extrait de *Bureaux d'aujourd'hui*, n° 70, août 1962, étude GRAHAL)



Vue actuelle du mur rideau côté sud.

Façade des logements rue Laurent Pichat (extrait de *Bureaux d'aujourd'hui*, n° 70, août 1962, étude GRAHAL).



Structure de la façade avenue Malakoff en construction (extrait de l'étude GRAHAL)



De haut en bas : vues actuelles des façades sur la rue Laurent Pichat (le rez-de-chaussée a été très transformé) et sur l'avenue Malakoff.

[8-12, rue Louis Armand et 2-6, rue du Colonel Pierre Avia (15^e arr.)]

Démolition de l'ancien hôtel Sofitel-Sèvres

Pétitionnaire : M. THIBAUT, Vincent
SA BOUYGUES IMMOBILIER
PD 075 115 13 V 1003

Dossier déposé le 27/06/2013

« Démolition totale d'un bâtiment de grande hauteur à destination d'hébergement hôtelier. SHON à démolir : 41 684 m². »

PC 075 115 13 V 1027

Dossier déposé le 28/06/2013

« Construction de 2 bâtiments 7 à 8 étages sur 1 à 3 niveaux de sous-sol à usage de bureau, d'hôtel de tourisme (413 chambres) et de parc de stationnement (350 places).

SHON créée : 39 386 m² ; surface du terrain : 9 561 m² ; hauteur du projet : 31 m. »

PROTECTION

Aucune.

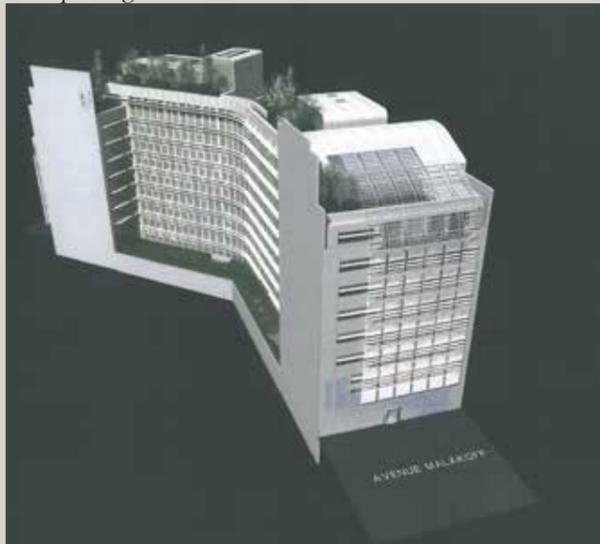
PRÉSENTATION

Le 1^{er} avril 2012, l'hôtel Pullman Paris Rive Gauche fermait définitivement ses portes. Propriété du groupe Accor, il était vendu au groupe Bouygues Immobilier qui se refusait à tout commentaire sur le devenir de l'immeuble. Aujourd'hui il en demande la démolition totale.

Œuvre d'Henry Bernard, cet hôtel quatre étoiles volontairement situé en bordure du périphérique et de ce fait connecté aux aéroports parisiens, et proche du centre de congrès de la Porte Maillot et du parc des expositions de la porte de Versailles, a été conçu comme une tour belvédère, ses deux ascenseurs extérieurs à cabine panoramique en acier et plexi-



Plan des démolitions au 1^{er} étage (© Franck Hammoutène, architecte). Les démolitions sont localisées principalement dans les immeubles sur rues, à chaque étage.



Vues 3D du projet depuis l'avenue Malakoff, à gauche et vue aérienne du projet depuis la rue Laurent Pichat, à droite (© Franck Hammoutène, architecte).



De gauche à droite, perspectives projetées avenue Malakoff et rue Laurent Pichat (© Franck Hammoutène, architecte).

Perspective de la façade projetée du bâtiment sur cour (© Franck Hammoutène, architecte). La structure serait conservée mais recouverte ; le mur rideau serait remplacé.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue des façades nord de l'hôtel visibles depuis le périphérique, en 1975 (extrait de *Techniques et Architecture*, n° 305, septembre 1975).

glas offrant une vue imprenable sur Paris. C'est aussi sans conteste l'une des tours les plus connues, visuellement parlant, de la capitale depuis son achèvement en 1975. Et sans être le chef-d'œuvre d'Henry Bernard (comme la Maison de la Radio qui figure dans de nombreuses anthologies), cet immeuble se situe dans le prolongement de la préfecture du Val d'Oise (Cergy-Pontoise 1965-1970) par sa recherche de monumentalité.

Il serait remplacé par un immeuble bas signé Wilmotte comprenant un hôtel de 140 chambres et des bureaux.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1534W 996 et 1534W 1054.
- IFA : Fonds Henry Bernard, Hôtel Sofitel, rue Louis-Armand, Paris 15e. 1973-1974, 266 AA 14/8 et fonds L. Arretch, projet d'aménagement de la plaine de Vaugirard, Paris 15e, étude et plaquette de présentation de l'hôtel, octobre 1968, 112 IFA 1155.
- « Une tour belvédère au bord du périphérique : hôtel Sofitel-Sèvres, Paris », *Techniques et architecture*, n° 305, septembre

1975, p. 57-59.

- « Hommage à Henry Bernard », *Formes et structures*, n° 4, 1994, pp. 12-13.

- Simon Texier, « Le Paris majuscule d'Henry Bernard », *Paris contemporain*, Paris, Parigramme, 2005, p. 164.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition de l'ancien hôtel Sofitel-Sèvres. La Commission prend acte de la délivrance du permis de démolir de cet hôtel, œuvre d'Henry Bernard. Considérant l'aménagement urbain le long du périphérique et s'interrogeant sur l'implantation du futur immeuble construit à la place de l'hôtel, la Commission souhaiterait que celui-ci, construit dans le prolongement et dans le gabarit d'un immeuble de bureaux existant, marque une rupture avec ce dernier (*BMO* du 19 novembre 2013).



Plan d'étage courant extrait du dossier d'exécution d'avril 1974.



Vue actuelle de la tour depuis la rue Louis Armand.



Vue actuelle d'une ancienne chambre dont chacune des parois correspond à un refend porteur.



Vue actuelle d'un couloir de l'ancien hôtel. Le bâtiment a déjà fait l'objet d'une campagne de désamiantage.



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des rues Louis Armand - Jeanne d'Arc.



Vue perspective projetée (© Wilmotte et associés). Un bâtiment de gabarit similaire à l'immeuble de bureaux existant à l'ouest du bâtiment d'Henry Bernard le remplacerait.

[29-31, rue de Ménilmontant (20^e arr.)]

Restructuration de trois maisons du village de Ménilmontant

Pétitionnaire : M. MASUREL, Patrick
SNC LES LOFTS DE MENILMONTANT
PC 075 120 13 V 1026

Dossier déposé le 07/06/2013

« Réhabilitation et surélévation de deux niveaux d'un bâtiment à rez-de-cour, rez-de-chaussée et un étage avec changement de destination partiel de locaux à usage de commerce en habitation. SHON créée : 101 m². »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

Les actuels n° 29 et 31 de la rue de Ménilmontant sont issus du redécoupage et de la construction de trois parcelles repérables sur le plan cadastral de 1812. Au cœur du premier îlot

situé après la barrière, sur la rive nord, ce sont des terrains agricoles, étroits et traversants, dont seul celui du milieu comporte des constructions, une maison construite en 1780 par le maître maçon Drive pour le jardinier Philippe Rouveau. Acquis en 1820 par le menuisier Jean-Baptiste Colombeau avec la parcelle de droite, elle est agrandie, sans doute immédiatement, par une maison décrite en 1841 comme « consistant en un corps de bâtiment élevé sur cellier d'un rez-de-chaussée, composé de boutiques et arrière-boutique, d'un premier étage avec grenier en mansarde au-dessus couvert en tuiles, jardin à l'arrière en contrebas auquel on accède par une allée sur la chaussée ».

Le terrain de gauche (n° 29) est également acquis en 1820, par Jean-François Lebreton, marchand de vin, qui fait construire une maison à l'alignement (également avant 1841) : « un corps de bâtiment sur la rue élevé sur cave cintrée, cellier

étant au rez-de-chaussée du côté du jardin, deux chambres au-dessus formant le rez-de-chaussée vers la rue, chambre au-dessus formant premier ; deux chambres en mansarde au second, combles à deux égouts couverts en tuiles ; portion de jardin à la suite. »

L'ensemble forme une seule propriété à partir de 1883. Ces constructions s'inscrivent dans le mouvement général d'urbanisation, au début du XIX^e siècle, des abords des barrières d'octroi du mur des Fermiers généraux, par des constructions basses abritant souvent des commerces de vins ou de bouche, comme ce fut le cas pour ces maisons jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ces constructions voisines et issues d'une trame parcellaire identique partagent une spécificité du terrain. Comme le montre le plan de Verniquet, cette section de la chaussée de Ménilmontant était surélevée, entraînant un décalage de niveaux entre la voie et la cour. Les maisons sont donc construites sur un sous-sol dont la partie antérieure est formée des caves voûtées, et la partie postérieure d'un étage carré, plafonné, au niveau de la cour ou du jardin. Dispositif qui se constate toujours dans plusieurs maisons de cette partie de la rue, et qui subsiste aux n° 29 et 31, avec deux escaliers extérieurs à l'arrière.

Initialement, ces maisons ne comportaient qu'un étage carré sous comble côté rue, et deux côté cour. Alors que le n° 29 a gardé cette élévation, le n° 31 a subi des modifications en 1860. Il est alors surélevé – par redressement de toiture et englobement des lucarnes à droite, et par ajout d'un étage carré à gauche – entraînant une différence de dessin de la façade. Parallèlement, il est agrandi sur la cour et entièrement redistribué, avec l'installation d'un nouvel escalier desservant tous les niveaux.

Les dispositions générales n'ont pas changé depuis cette dernière campagne de travaux. L'évolution de l'occupation et le manque d'entretien des bâtiments ont conduit à la détérioration des façades sur cour (où l'enduit manquant fait apparaître une construction en brique pour le n° 29), et à un ravalement au ciment côté rue qui a banalisé les élévations – que l'on devine encore en plâtre décoré en 1900. Le mauvais état des toitures, remaniées à plusieurs reprises, mais avec encore des tuiles anciennes couvrant la partie droite du n° 31, a fragilisé l'ensemble des parties hautes.

Le projet de rénovation aujourd'hui déposé, prévoit la restructuration complète des bâtiments afin d'aménager dix-huit logements et trois commerces.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de la rue de Ménilmontant vers le nord.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle des trois maisons depuis la rue Victor Letalle.

De gauche à droite : vue actuelle du départ de l'escalier du n° 31 ; perron descendant à la cour du n° 31 ; vue actuelle des façades sur la cour.



Les transformations envisagées consistent à réunir les trois entités constructives en une seule, desservie par un nouvel escalier commun. Côté rue, l'ajout au n° 29 d'un étage carré sous comble, la reconstruction des toitures du n° 31 (selon de nouvelles pentes et avec l'ajout de lucarnes) ainsi que la régularisation des baies entraînent une élévation d'un dessin nouveau. Celui-ci vise à gommer la distinction entre les différentes parties de ce groupe de bâtiments qui ont chacune évolué indépendamment, et souvent modestement, depuis les années 1820.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 723 et 724, DQ¹⁸ 1119.
 - Archives nationales : MC/ET/XXXVII/482, 21 septembre et 11 octobre 1841, MC/ET/XXXVII/483, 25 octobre et 12 novembre 1841 et MC/ET/XXXVII/1110, 19 octobre 1883.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration de trois maisons du village

de Ménilmontant.

La commission s'oppose à la trop grande harmonisation des façades sur rue envisagée par le projet, qui efface toute distinction entre les trois maisons qui ont pourtant évolué indépendamment depuis les années 1820. Elle demande en conséquence que le projet soit revu dans un sens plus respectueux de ces éléments (BMO du 19 novembre 2013).



[30-32, rue Affre et 5-7, rue Myrha (18^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Conservation de la façade et des structures d'un immeuble Louis-Philippe à la Goutte d'Or

Pétitionnaire : M. JOBBE DUVAL, Stanislas

BATIGERE ÎLE-DE-FRANCE

PC 075 118 13 V 0024

Dossier déposé le 04/07/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de R+4+ combles sur 1 niveau de sous-sol et construction d'un bâtiment d'habitation et de commerces de R+4 (14 logements sociaux créés) avec ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la couverture, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la devanture à rez-de-chaussée et création d'un espace vert, après suppression d'un escalier.

SHON créée : 661 m² ; surface du terrain : 357 m². »

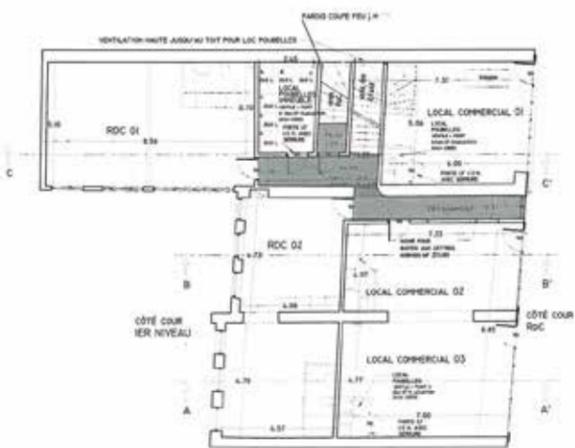
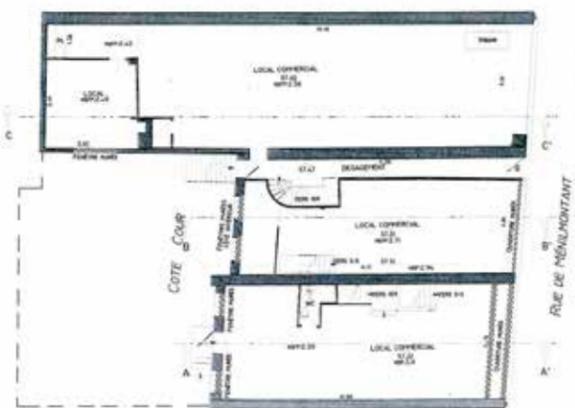
PROTECTION

Aucune. La parcelle du n° 5, rue Myrha est signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 5 avril 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de démolition d'un immeuble du milieu du XIX^e siècle, situé à l'angle des rues Affre et Myrha, dans le cadre de l'opération de rénovation de l'habitat du secteur dit Château Rouge.

La Commission a pris acte de l'état très dégradé de l'édifice, qui ne permet probablement pas sa réhabilitation. Mais constatant que cette démolition s'inscrivait à présent dans le cadre d'une opération plus globale, intégrant les deux parcelles attenantes, elle a demandé la conservation de l'un de ces deux immeubles, le 5 rue Myrha, bâtiment d'époque Louis-Philippe parmi les plus anciens et les plus remarquables de ce quartier, dont la façade de plâtre moulurée est dans un très bon état de conservation. »



En haut : vue actuelle et projetée des toitures.

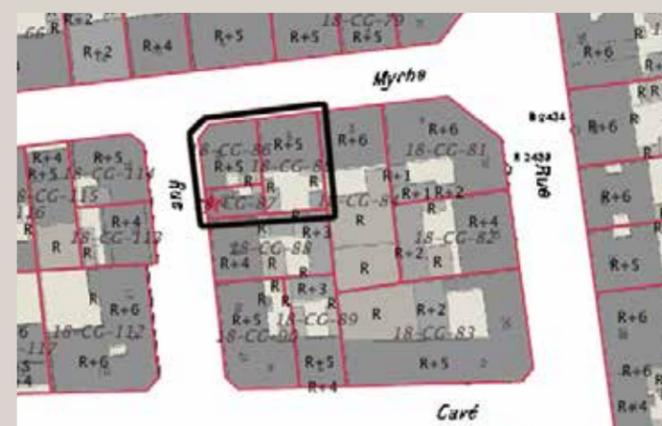
Ci-dessus : vue projetée de la façade sur la rue de Ménilmontant. Le n° 29 serait surélevé d'un étage, et les deux parties du n° 31 seraient réunies derrière une façade homogène et une toiture unifiée. Les deux perrons menant à la cour seraient démolis.

Ci-contre : plan du rez-de-chaussée existant (en haut) et plan de l'état projeté (en bas).

(documents de projet : © Battistelli et associés.)



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade actuelle du n° 5, rue Myrha.

- Séance du 16 décembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de démolition totale d'un immeuble du quartier Château Rouge.

Compte tenu de son état de dégradation, la Commission prend acte de la démolition du bâtiment. Néanmoins, elle réitère sa demande que l'opérateur en titre de l'aménagement du secteur « Château Rouge » communique aux membres un état de cette opération, où seraient présentées les démolitions et réhabilitations aujourd'hui envisagées, avec la justification des démolitions nouvelles. »

PRÉSENTATION

Cette réhabilitation s'inscrit dans l'opération de rénovation du quartier Château Rouge, qui prolonge celle décidée au début des années 1980 pour le quartier de la Goutte d'Or. Après les démolitions controversées effectuées à partir de 1998, il a été choisi pour le quartier Château Rouge de mieux respecter le tissu existant en diminuant le nombre de démolitions-reconstructions et en augmentant celui des réhabilitations. Progressivement pourtant, des immeubles initiale-

ment destinés à être restaurés ont été considérés comme devant être démolis car irrémédiablement dégradés, provoquant une demande de la Commission que l'opérateur urbain du secteur lui communique les démolitions et réhabilitations aujourd'hui envisagées.

C'est dans ce contexte général que la démolition du n° 5 de la rue Myrha avait dans un premier temps été envisagée, en même temps que celle du n° 7, à l'angle, et du n° 30-32, rue Affre. L'architecture soignée du n° 5, de style Louis-Philippe, avait pourtant été remarquée tant par le DHAAP que par le cabinet d'architectes Garcia/Treutel chargé d'une étude patrimoniale sur ce secteur.

La maîtrise d'ouvrage est revenue sur cette décision, et opte aujourd'hui pour sa réhabilitation. Sa modénature serait restaurée ainsi que l'ensemble de ses garde-corps. Seul l'immeuble d'angle, objet d'un arrêté de péril depuis 2010, serait démolit et reconstruit dans un gabarit comparable (rez-de-chaussée, quatre étages carrés et un dernier en retrait).

L'escalier du n° 5 ne pouvant pas être conservé intégralement, un noyau de circulation verticale, placé dans le nouvel

immeuble, serait partagé pour desservir les deux bâtiments. L'entrée du n° 5 serait maintenue, et le rez-de-chaussée doit accueillir des locaux de service. Un logement y serait aménagé à chaque étage courant au lieu de deux actuellement, tout en conservant le refend médian.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- documentation du DHAAP.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de conservation de la façade et des structures d'un immeuble Louis-Philippe à la goutte d'Or.

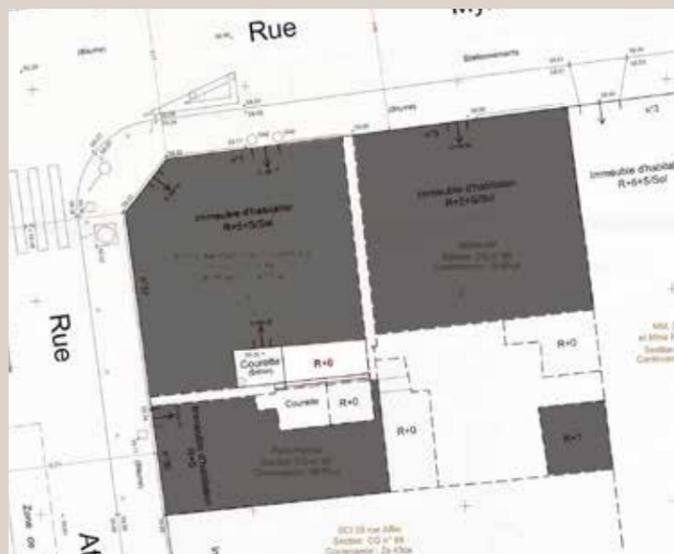
La Commission lève ses vœux antérieurs et prend acte de la conservation de cet immeuble, au départ voué à la démolition, et de sa réhabilitation (BMO du 19 novembre 2013).



En haut : vue actuelle du départ de l'escalier du n° 5, rue Myrha.

Plans des démolitions du 5, rue Myrha qui concerneraient les cloisonnements et l'escalier (© Atelier Téquy, architecture) :

À gauche, plan des démolitions des niveaux R+1, R+2 et R+3.
À droite, plan des démolitions du niveau R+4.



Plan d'emprises du n° 30-32, rue Affre à l'angle et du n° 5, rue Myrha, à droite.



Plan du rez-de-chaussée projeté (© Atelier Téquy, architecture). L'immeuble d'angle serait démolit et reconstruit et accueillerait une circulation verticale commune aux deux immeubles.



Élévation projetée de l'immeuble conservé à gauche et de l'immeuble neuf à droite (© Atelier Téquy, architecture). Au n° 5, rue Myrha, des devantures en applique seraient restituées.

[243, rue Saint-Martin et 47, rue Réaumur (03^e arr.)]

Réunion et rénovation lourde de deux immeubles haussmanniens

Pétitionnaire : M. MARCIANO, Shlomo - REAUMUR 47

PC 075 103 13 V 0012

Dossier déposé le 27/06/2013

« Changement de destination de 2 bâtiments d'habitation, de bureaux et de commerce de R+6 sur 2 niveaux de sous-sol en hébergement hôtelier, avec réhabilitation, ravalement des façades sur rue et cour, rénovation de devantures, modification de menuiseries, réfection de la couverture, suppression et création de 2 ascenseurs, reconfiguration d'un escalier, percement et bouchement de trémies, création d'une verrière, d'une piscine en sous-sol et d'une terrasse accessible en toiture.

SHON supprimée : 14,3 m² ; SHON créée : 83 m² ; ST : 624 m² »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 décembre 2000 : « vœu que l'ensemble de la rue Réaumur, qui présente un ensemble d'une cohérence architecturale remarquable de constructions du début du XX^e s., fasse l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques. »

PRÉSENTATION

Située le long de l'ancien axe nord-sud gallo-romain à proximité immédiate de l'ancienne abbaye de Saint-Martin des Champs, la propriété se trouve sur un secteur urbanisé entre les XIII^e et XIV^e siècles.

Elle se compose de deux immeubles haussmanniens, situés pour le premier sur la rue Réaumur et le second sur la rue Saint-Martin, face à l'église Saint-Nicolas des Champs. L'homogénéité et la cohérence de l'îlot reflètent l'application d'un cahier des charges strict imposé par la préfecture – pratique alors courante sous Haussmann, qui impose au sein d'un même îlot quelques grands principes de composition. Au-delà de la question du gabarit, des niveaux de plancher qui se traduisent en façade par la hauteur des corniches et des balcons en saillie, l'acte de vente de 1860 impose également une clause de construction immédiate dans l'année. Ainsi, l'immeuble de la rue Réaumur – et très vraisemblablement aussi celui de la rue Saint-Martin donnant sur une place nouvellement créée – sont-ils construits entre 1860 et 1862. Édifiés suivant le même gabarit, ces deux immeubles sont reliés par une cour imposée elle aussi par le contrat, et disposent de deux niveaux de sous-sol, probablement issus de la subdivision d'un niveau principal de caves. Les archives font état d'une occupation mixte associant des appartements de location et des ateliers. Côté Réaumur, la boutique est louée

à un quincaillier, tandis que du côté Saint-Martin, c'est le propriétaire, marchand de papiers à cigarettes puis exploitant d'une papeterie, qui occupe l'une des deux boutiques, tout en louant l'autre à un marchand de métaux puis un marchand de verroterie. Les descriptions mentionnent également la présence d'un marchand passementier et d'un marchand de soie, dans les appartements nobles de la rue Réaumur.

Il s'agit de deux immeubles haussmanniens de très bonne qualité, notamment celui de la rue Saint-Martin dont l'ensemble des décors, dans leur quasi-totalité, a été conservé. L'immeuble de la rue Réaumur a été reconfiguré, mais a néanmoins conservé sa séquence d'entrée. Partiellement occupés de manière temporaire par des micro entreprises, l'usage mixte de ces deux immeubles a perduré. La visite de l'immeuble Saint-Martin a notamment montré une verrière du XIX^e siècle et des planchers vitrés dans les boutiques entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.

Le projet consiste à réunir ces deux immeubles et à créer un hôtel avec au rez-de-chaussée, les différents services attendants : une salle de petit déjeuner destinée aux usagers avec



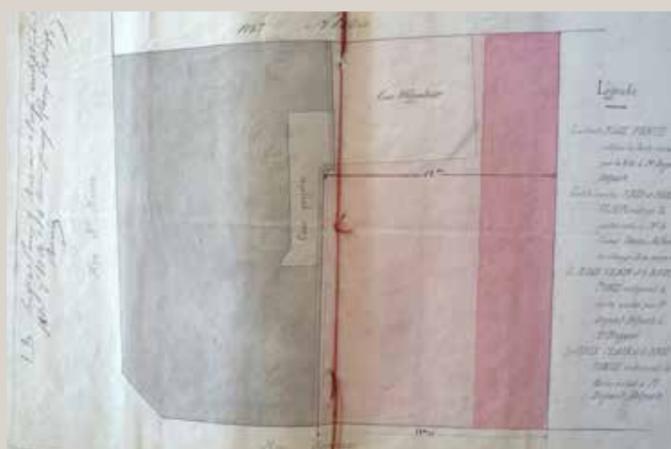
Extrait du plan local d'urbanisme.



Îlot haussmannien à l'angle des rues Réaumur et Saint-Martin.



Extrait du plan des hauteurs.



Document d'archives annexé à l'acte de vente de 1860 montrant les servitudes de l'îlot (Archives nationales).



Façade de l'immeuble de la rue Saint-Martin.



Façade de l'immeuble de la rue Réaumur.

un café, un bar à vins et un restaurant ouverts sur l'extérieur. L'entrée de l'établissement, prévue côté Saint-Martin, ferait ainsi l'objet de travaux de mise en accessibilité : démolition des chasse-rues, réfection des sols et mise en place d'une rampe avec deux paliers pour les accès nouvellement créés. La cour à ciel ouvert de l'immeuble Saint Martin, considérée comme un patio, serait totalement reconfigurée dans son usage, sa forme et ses façades à rez-de-chaussée. L'escalier, bien que mentionné conservé, subirait la greffe d'un ascenseur, serait prolongé en partie haute et amputé de sa première volée. La distribution d'origine disparaîtrait au profit de cloisonnements répondant à un usage hôtelier, entraînant de fait la disparition de l'ensemble des décors de cet immeuble très soigné.

Côté Réaumur, l'immeuble ayant déjà connu des modifications, l'impact des travaux s'avère moins important. L'escalier serait néanmoins démolì, la porte principale et la séquence d'entrée supprimées. De manière générale, c'est tout le second œuvre qui disparaît avec des démolitions structurelles non négligeables, voire même plus importantes que celles

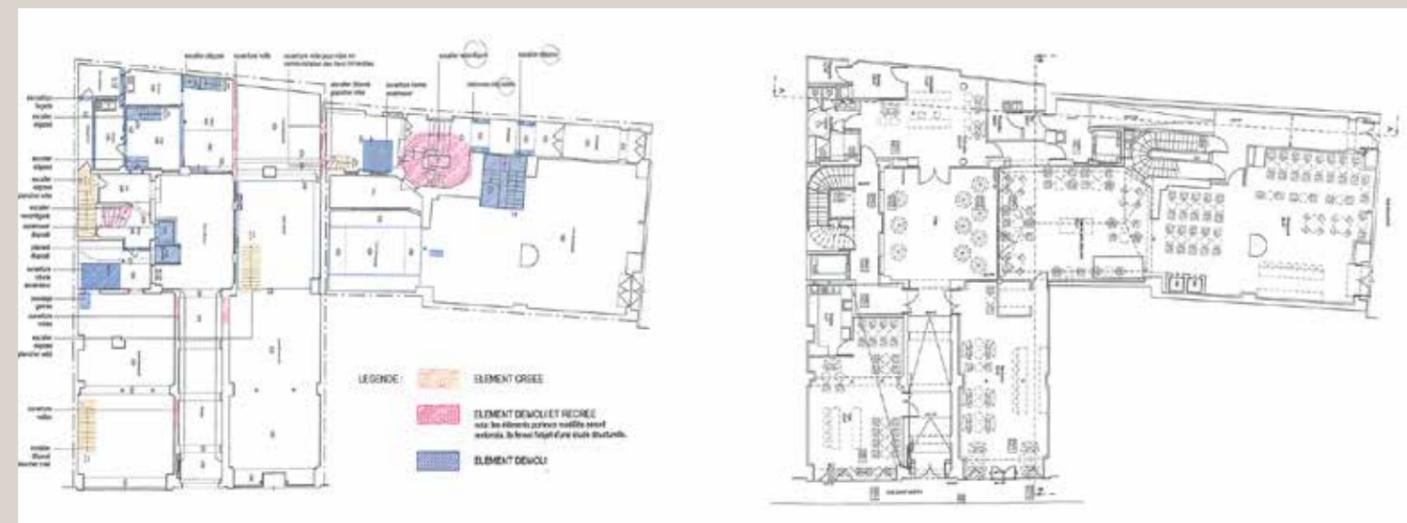
énoncées dans la demande : sont concernés l'ensemble des colonnettes en fonte ainsi que les refends et pile maçonnée remis en cause par l'installation d'une piscine au deuxième sous-sol. La mise en communication des deux immeubles a pour conséquence de bouleverser l'organisation des étages du corps de bâtiment au fond du n° 243, rue Saint-Martin. Dans la cour, les deux verrières existantes seraient remplacées par une verrière unique, entraînant la démolition de celle datant du XIX^e et d'une voûte récente en pavés de verre. Enfin, le projet prévoit sur l'ensemble des deux immeubles, le remplacement des menuiseries et volets en bois d'origine, complété côté Réaumur par la création d'une nouvelle lucarne et côté Saint Martin de deux terrasses encadrées.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 935, 936, 1039 et 1041, DQ³⁸ 258.
- Archives nationales : CXXI-1006 - vente 12 septembre 1860.

RÉSOLUTION

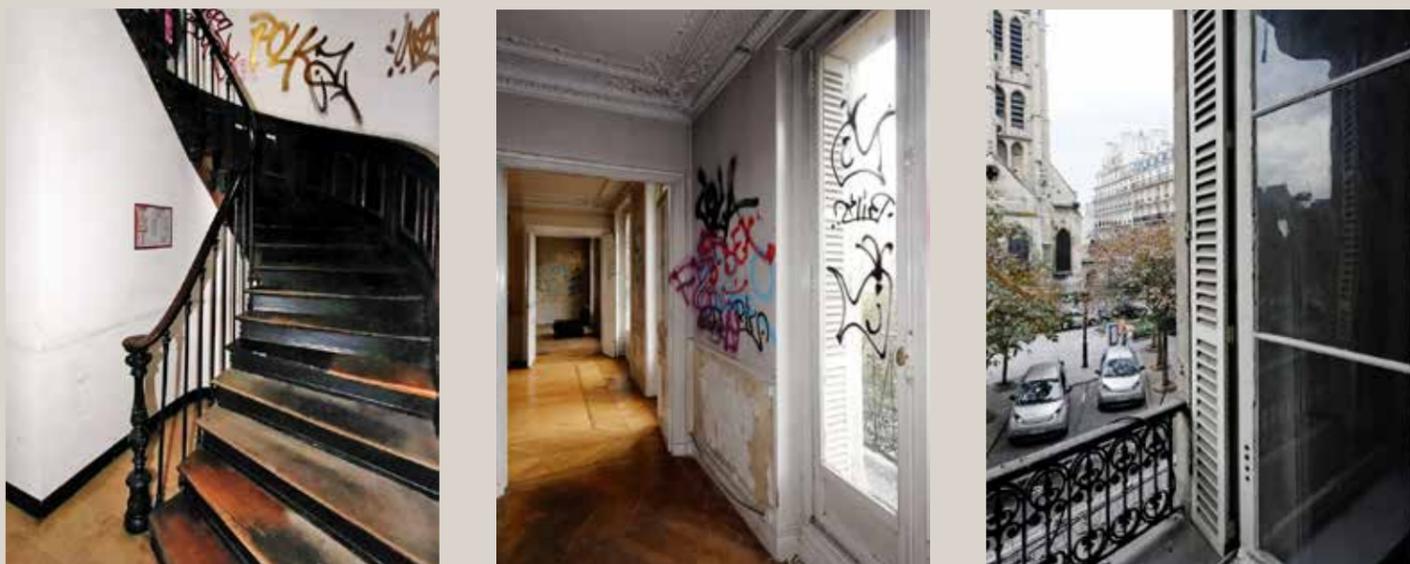
À l'issue du débat, la Commission n'a pas pris de résolution.



Ci-dessus : plan des démolitions à rez-de-chaussée suivi du plan projet montrant (© Daniel Vaniche & associés):

- la réunion des deux immeubles et la création d'une entrée principale côté Saint-Martin ;
- la mise en accessibilité PMR de l'immeuble de la rue Saint-Martin ;
- la création d'espaces indépendants de l'hôtel, ouverts sur l'extérieur (le café et le bar à vin côté Saint-Martin et le restaurant côté Réaumur).

Ci-dessous : en haut, la verrière XIX^e, la cour commune des deux immeubles et la façade sur cour ; en bas, les dalles de verres côté Saint Martin, l'étage noble transformé et la séquence d'entrée de l'immeuble de la rue Réaumur.



De gauche à droite : l'état existant de l'immeuble de la rue Saint-Martin montrant la cage d'escalier, l'enfilade des salons sur rue à l'étage noble, les volets en bois d'origine, la cour intérieure et le deuxième niveau de caves.



[27-29, villa Dupont (16^e arr.)]

Restructuration lourde d'un pavillon du XIX^e siècle

Pétitionnaire : Mme CAILLAUD, Évelyne - SCI ERC
PC 075 116 13 V 1031

Dossier déposé le 28/06/2013

« Restructuration d'un hôtel particulier (1 logement) de 3 étages sur jardin avec surélévation d'un étage après démolition de la toiture et d'une des parties en saillie pour reconstruction d'un volume partiellement vitré, création d'un ascenseur et d'un escalier desservant tous les niveaux, décaissement du sous-sol pour agrandissement de la cave, construction d'une véranda à rez-de-chaussée avec toiture-terrasse accessible, ravalement des façades avec modification des menuiseries extérieures et aménagement paysager du jardin.

SHON supprimée : 12 m² ; SHON créée : 121 m² ; ST : 427 m² »

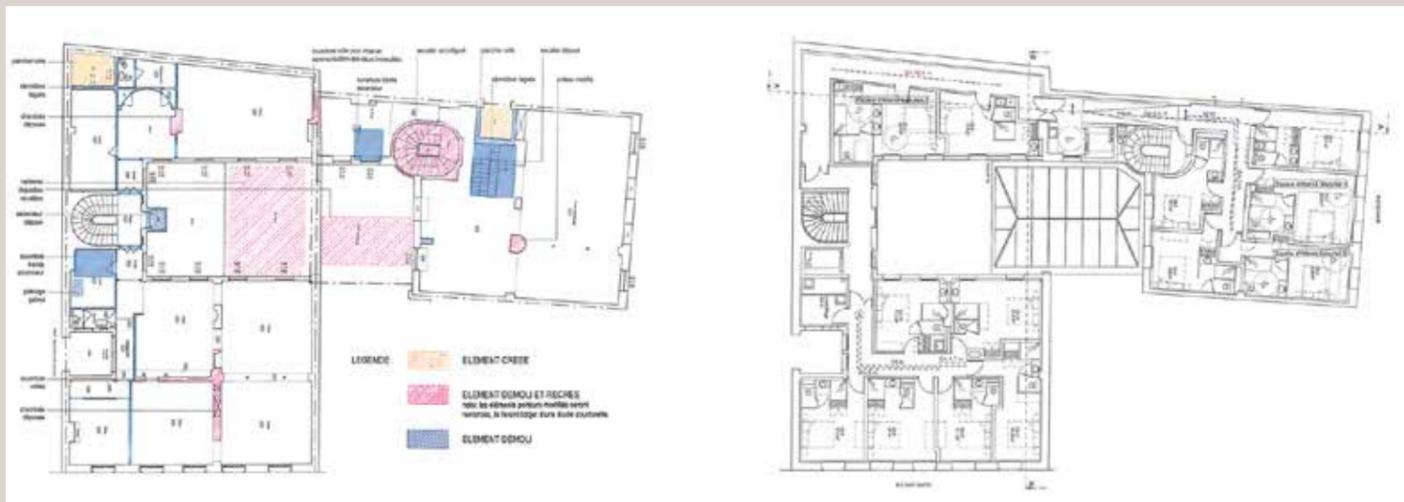
PROTECTION

Secteur maisons et villas.

PRÉSENTATION

La villa Dupont est un lotissement privé entrepris à partir de 1851. Sur un terrain issu du démembrement du domaine de la porte Maillot, propriété de Casimir Perier, Paul Dupont, un ancien marchand de mode, devient propriétaire d'un vaste terrain entre la rue Pergolèse et les fortifications. À l'image des rues Weber, Lalo, Dareau ou de la villa Saïd, la villa Dupont est divisée en petits terrains initialement destinés à accueillir des « maisons de campagne » ou de petits hôtels avec jardins. Paul Dupont n'impose dans ses constructions aucun cahier des charges et les constructions qu'il élève pour lui et sa famille, comme celles des particuliers à qui il cède des terrains, ne suivent aucun plan d'ensemble.

Les parcelles du fond de la villa, ouvrant à l'arrière vers le chemin de fer d'Auteuil et les fortifications semblent avoir été réservées à la famille Dupont. Une première génération de bâtiments des années 1860 semble avoir précédé les constructions

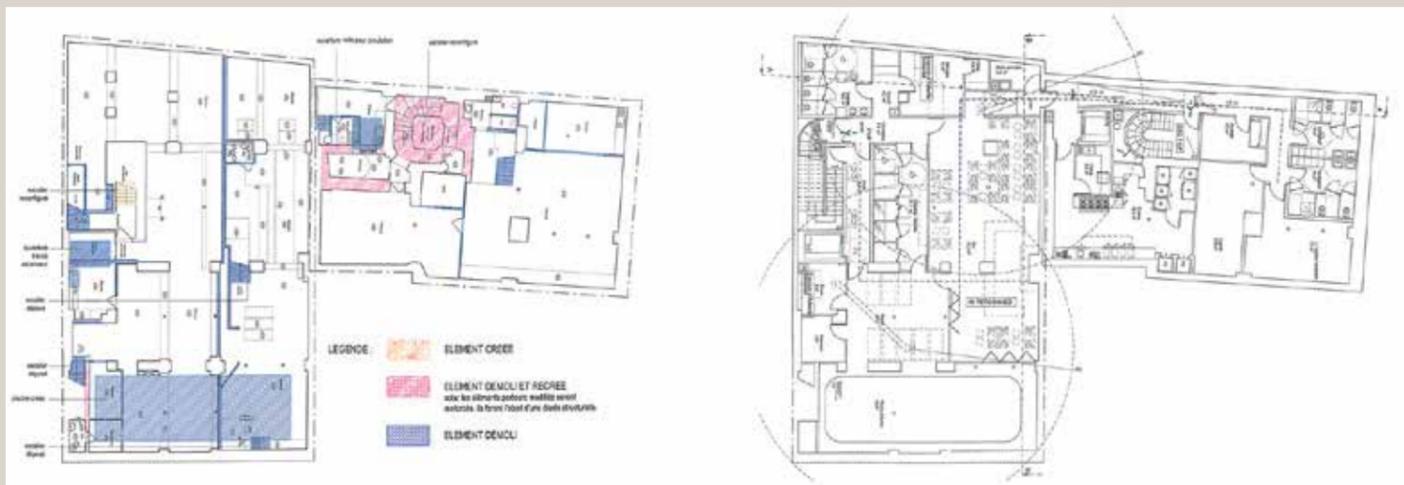


Plan des démolitions du premier étage et plan projeté (© Daniel Vaniche & associés). L'immeuble de la rue Saint-Martin est à gauche, celui de la rue Réaumur, à droite.



État existant et état projeté montrant :

- à gauche, les modifications de toiture côté Saint-Martin,
- au centre, les modifications de façade sur la rue Réaumur,
- à droite, les modifications de toiture côté Réaumur (© Daniel Vaniche & associés).



Plan des démolitions du premier sous-sol et plan projeté (© Daniel Vaniche & associés). L'immeuble de la rue Saint-Martin est à gauche, celui de la rue Réaumur, à droite.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan parcellaire de 1890 (Archives de Paris). Le plan masse du pavillon avec son excroissance cylindrique est déjà en place.



Vue actuelle du pavillon, au fond de la villa Dupont.

actuelles élevées par les héritiers de Paul Dupont, sans doute en vue de leur location. Le pavillon qui occupe le n° 27-29 actuel de la villa est un bâtiment dont la date de construction n'est pas précisément connue. Son plan masse rectangulaire flanqué sur la gauche d'un volume secondaire agrémenté d'une tourelle engagée le rend parfaitement reconnaissable sur le plan parcellaire 1890.

Le pavillon est aujourd'hui élevé sur un haut sous-sol d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un second étage droit côté cour et mansardé côté jardin. Sur le côté, un volume en brique pittoresque à tourelle forme la séquence d'entrée et la cage d'escalier. Malgré la différence de matériaux et de styles, ainsi que les raccords parfois hasardeux avec le pavillon, les deux entités semblent contemporaines.

Le projet de restructuration envisagé aujourd'hui consiste à réorganiser entièrement cet hôtel – toujours en habitation. La distribution intérieure serait entièrement revue, entraînant notamment la disparition de l'appartement du rez-de-chaussée, qui présente aujourd'hui encore un décor intérieur très cohérent de la fin des années 1930 ou début des années 1940. La modification principale vise le remplacement du volume en brique, considéré comme une adjonction postérieure, et son remplacement – pour le même usage de circulations verticales

– par une construction en verre et béton. Le pavillon serait en outre surélevé d'un comble brisé et la façade antérieure modifiée par l'ajout d'une grande baie centrale cintrée, à double hauteur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 365 et 865.
- Archives nationales : LI-1703 - partage 23 novembre 1892.
- Gérard Dautzenberg, *Villa Dupont, c'est si loin, Hambourg, Maulévrier, Hérault, 1990.*

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration lourde d'un pavillon du XIX^{ème} siècle. La Commission, estimant à l'unanimité que ce pavillon constitue un exemple de l'éclectisme architectural de la fin du XIX^{ème} siècle, a jugé le projet de restructuration inacceptable. Elle demande la conservation des façades existantes, juxtaposant néoclassicisme et néogothique, et souhaite que ce pavillon bénéficie d'une protection patrimoniale, au titre du PLU (*BMO* du 19 novembre 2013).

[78, rue de Charonne et 43, rue Saint-Bernard (11^e arr.)]

Restructuration du commerce d'une maison du XVII^e siècle

Pétitionnaire : M. CHARBIT, Maurice - SCI EYTAN
PC 075 111 13 V 0038

Dossier déposé le 17/07/2013

« Création d'une devanture en vue de l'installation d'un local commercial. »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Maison première moitié XVIII^{ème} à pignon et pans de bois décrite dans un document de 1642 et typique de la première phase d'urbanisation du faubourg Saint-Antoine. Élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et située à l'angle de deux rues, en rupture d'alignement, elle est visible depuis plusieurs perspectives. À ce titre, elle constitue l'un des emblèmes les plus caractéristiques du faubourg Saint-Antoine et bénéficie

d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1997. Elle est complétée au 43, rue Saint-Bernard, d'un bâtiment d'une écriture simple typique du milieu du XVIII^{ème} siècle. »

- Bâtiment inscrit Monuments historiques façades et toitures par arrêté du 5 septembre 1997.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 novembre 1992 : Voeu en faveur de la conservation et de la restauration de la maison du XVII^e siècle.

PRÉSENTATION

Construite entre 1642 et 1664 pour le maître boulanger Louis Vauclin, la maison marquant l'angle sud-ouest de la rue de Charonne et de la rue Saint-Bernard a conservé ses



Vue actuelle de l'entrée latérale du pavillon.



Perspective de l'état projeté. Le pavillon d'origine, entièrement redistribué, serait surélevé et le volume des circulations verticales serait remplacé (© Serge Caillaud).



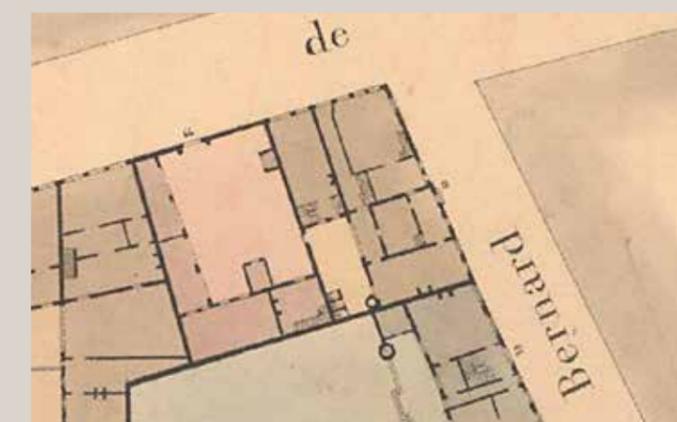
Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle des bâtiments à l'angle des rues de Charonne et Saint-Bernard.



Détail du plan de Vasserot montrant le rez-de-chaussée. (Archives de Paris) La vitrine était côté Charonne et le retour sur la rue Saint-Bernard était ouvert de fenêtres uniquement.

caractéristiques de maison de faubourg. Correspondant toujours à la première description donnée par les archives en 1673, elle est identifiée depuis les années 1990 comme l'une des rares maisons de faubourg authentiques que sa situation à un carrefour relativement large rend facilement identifiable.

Au point que lorsque sa démolition est envisagée, la Commission du Vieux Paris en obtient, en 1992, la conservation, puis la protection au titre des Monuments historiques en 1997.

Depuis le milieu du XVIII^e siècle, elle est complétée par un petit immeuble sur la rue Saint-Bernard, alors que le jardin est progressivement loti sur sa droite.

Le projet actuel vise la restructuration du commerce en rez-de-chaussée des deux bâtiments. Il se compose d'une boutique principale sur la rue de Charonne et d'une seconde dans l'immeuble du XVIII^e siècle, rue Saint-Bernard, séparées par des arrière-boutiques qui ne communiquent que par des portes pouvant rendre indépendantes les deux commerces – comme en 1862 et 1876, où l'on trouve d'un côté un marchand de vin et de l'autre un marchand de cadres.

La demande actuelle concerne, d'une part, la démolition des parties centrales du mur de refend transversal de la maison du XVII^e siècle et celle de l'ancien mitoyen entre les deux bâtiments afin de créer une salle d'un seul tenant. Aucune étude technique n'accompagne le projet, alors qu'en façade des désordres structurels sont visibles.

Par ailleurs, les baies en façades seraient agrandies par la démolition des allèges en pierre côté rue de Charonne et par la transformation, côté rue Saint-Bernard, des deux fenêtres en une grande baie vitrée – au prix de la démolition des allèges en pierre de taille et du trumeau.

Ces démolitions ont été envisagées du seul point de vue de l'exploitation sans aucune analyse de la construction existante – une ancienne baie bouchée pourrait par exemple être utilement réouverte... Avec la transformation des deux faces en vitrines de boutique largement ouverte, une nouvelle devanture en bois et stadip serait installée en applique, gommant toute possibilité de distinguer les dispositions d'origine des commerces.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

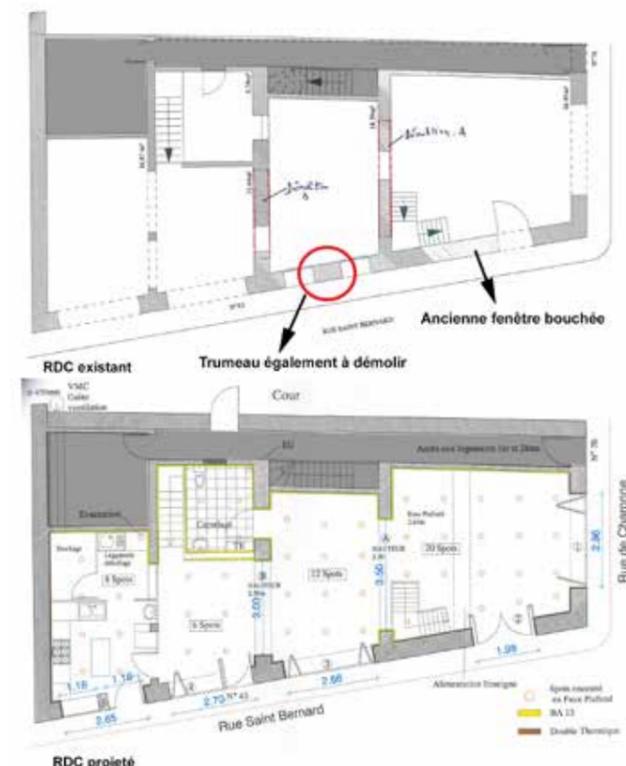
- Casier archéologique.
- Minnaert, Jean-Baptiste (dir.), *Le faubourg Saint-Antoine. Architectures et métiers d'art*, Paris, AAVP, 1998, repr. p. 53.
- Courtin, Nicolas, *Paris Grand Siècle*, Paris, Parigramme, 2008, p. 86-87.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration du commerce d'une maison du XVII^e siècle.

Après avoir examiné le projet d'installation de vitrines commerciales sur l'ensemble du rez-de-chaussée, la Commission accepte ce projet dont elle estime qu'il est respectueux du bâti ancien et prend en compte la réversibilité de l'installation (BMO du 19 novembre 2013).

Ci-contre, plans du rez-de-chaussée (en haut, repérage des démolitions, en bas, projet) (© Jean-Claude Delorme, architecte).



Vue de l'un des murs à démolir.



Vue des deux fenêtres qui seraient élargies en une grande vitrine.



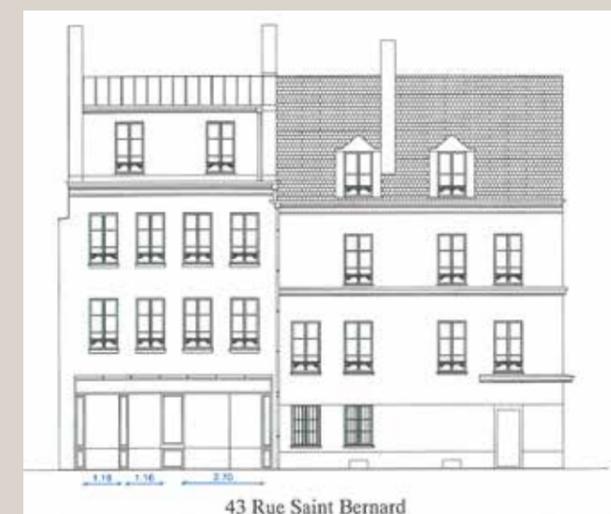
Vue de l'ancien mur séparatif entre la maison du XVII^e siècle et celle du XVIII^e, également à démolir en grande partie.



Détail de la façade rue Saint-Bernard. Les deux fenêtres de gauche seraient transformées en vitrine et la porte de droite agrandie.



Élévation côté rue de Charonne (en haut, l'état existant, en bas, l'état projeté) (© Jean-Claude Delorme, architecte).



Élévation côté rue Saint-Bernard (en haut, l'état existant, en bas, l'état projeté) (© Jean-Claude Delorme, architecte).

[2-16, rue Clisson et 173-179, rue du Chevaleret (13^e arr.)]

Rénovation d'un immeuble de bureaux de Maurice Novarina

Pétitionnaire : M. BARET, Bernard

SCI 173 RUE DU CHEVALERET

DP 075 113 13 V 1261

Dossier déposé le 31/07/2013

« Isolation par l'extérieur de l'ensemble des façades sur rue et jardin avec végétalisation des toitures-terrasses, suppression de 8 places de stationnement pour l'aménagement d'une salle de sports et d'un local de tri sélectif, démolition partielle de planchers pour la création de trémies d'escaliers du 1^{er} aux 9^e étages et pose d'une clôture en limite séparative.

SHON supprimée : 123 m² ; SHON créée : 19 m² »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situé au sud du faisceau ferré desservant la gare d'Austerlitz, cet ensemble de bureaux conçu par Maurice Novarina entre 1969 et 1972 prend place dans un secteur du 13^e arrondissement majoritairement occupé, jusqu'aux années 1960, par nombre d'emprises industrielles. L'avènement, à Paris, de « l'urbanisme d'ensembles » suggéré par le plan Lopez et consacré par le Plan d'Urbanisme Directeur de 1967, va avoir pour conséquence la restructuration lourde de cette portion du territoire parisien. Un grand nombre d'opérations de rénovation urbaine en seront l'illustration, dont l'emblématique « Italie XIII ».

Situé à l'intersection des rues de Clisson et du Chevaleret, le bâtiment, même s'il est issu d'une opération ponctuelle, est à considérer dans le cadre de ces rénovations, et plus particulièrement celui de l'îlot insalubre n°4. Il est de fait

mitoyen du grand ensemble des « tours pyramides » qui couvre la quasi-totalité du reste de l'îlot (Jérôme Delaage et Fernand Tsaropoulos, 1971-1975).

À la fin des années 1960, Maurice Novarina est au faite de sa production, livrant par exemple la mairie de Grenoble en 1967 ou la tour « Super-Italie », toute proche, en 1970.

Dès 1965, il se voit confier par Tiffen Promotion l'étude d'un premier projet dont la demande d'autorisation est déposée en 1969. Il s'agit d'élever, à l'emplacement des anciens ateliers de la papeterie Maunoury, un ensemble de bureaux de neuf étages d'environ 10 000 m² sur rez-de-chaussée et parking sur trois niveaux de sous-sol.

Le projet n'est pas réalisé et les études reprennent sur la base d'une implantation identique mais prévue en deux tranches. L'architecte en profite pour introduire le principe d'une façade entièrement constituée de panneaux préfabriqués en béton.

La construction, terminée en 1973, s'implante selon le principe de l'orientation des rues avec pour effet de « fermer » l'îlot. Pour autant, l'immeuble ne respecte pas l'alignement des rues ou des mitoyens. Il se compose, sur la base d'un plan unique en « T », de 4 corps de bâtiments suggé-

rés par les légers décalages du dessin d'ensemble. Ceux-ci proposent de larges plateaux, plus de 18 mètres de large, qui permettent une grande efficacité des surfaces tout en étant particulièrement bien éclairés grâce au non alignement.

Les façades se caractérisent par une grande cohérence entre mode constructif et composition architecturale.

Elles se composent d'un registre principal supporté par un registre bas composé de piles en béton sablé désactivé, et se constituent de l'addition systématique d'éléments en béton préfabriqué, dont chaque module correspond à une baie.

Ces derniers sont dessinés selon un principe de pans articulés qui permet à la fois un démoulage facile des éléments en usine, tout en créant par leur addition un effet sculptural qui magnifie, tout en les unifiant, chacun des volumes du bâtiment. La mise en œuvre de menuiseries à joint vif et de céramiques aux teintes brunes subtilement différentes vient parfaire la richesse plastique de l'ensemble.

Aujourd'hui, le bâtiment vient d'être acquis par une société d'assurance santé. Cette dernière souhaite pouvoir y installer ses bureaux, tout en louant environ 30% de la surface



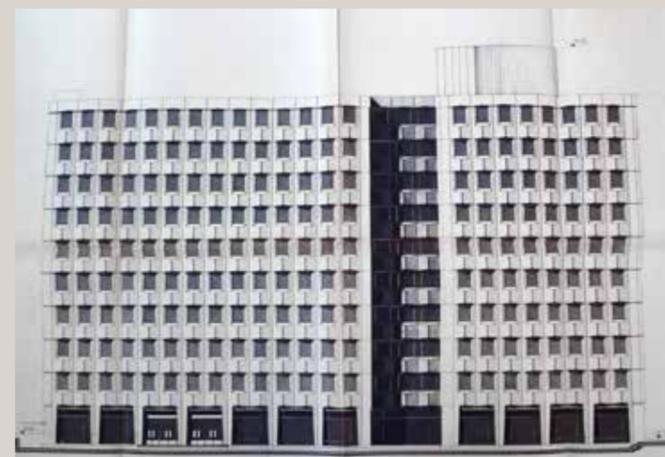
Extrait du plan local d'urbanisme.



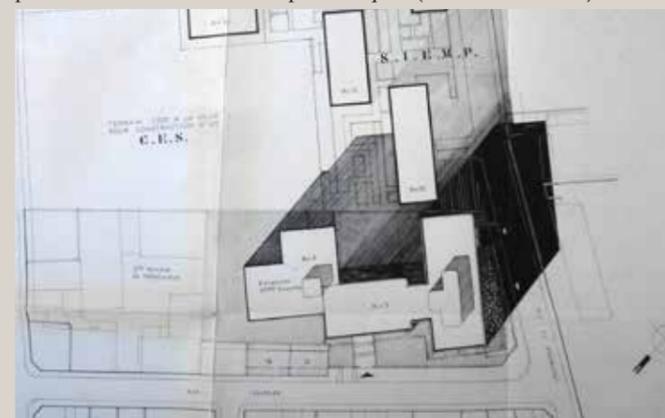
Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue du Chevaleret.



Façade extraite du permis de construire déposé en 1971 montrant un premier dessin des modules préfabriqués (Archives de Paris).



Plan masse extrait du permis de construire final de 1972 (Archives de Paris).



Détail des modules et de leur traitement au retournement de l'angle.

intérieure à un tiers.

Pour ce faire, elle a décidé d'engager des travaux qui portent principalement sur les façades. En effet, elle indique que l'accessibilité des secours doit être améliorée. Les menuiseries, d'origine, ne disposent pas d'ouvrant, et leur taille est non réglementaire au regard des « accès pompiers ». En outre, elle indique la présence d'amiante dans certains de ses éléments : joints de menuiserie et colle des céramiques. Enfin, elle souhaite améliorer la performance énergétique de l'immeuble de manière exemplaire.

Afin de répondre à ces souhaits, l'architecte propose une modification substantielle des façades. L'ensemble serait dégainé de ses céramiques et de ses menuiseries. Les modules préfabriqués, qui seraient conservés, seraient entaillés afin d'en agrandir les baies.

Finalement, la nouvelle façade se composerait de l'addition de nouveaux modules préfabriqués venant recouvrir ceux d'origine, composés d'un complexe isolant et d'une tôle métallique.

Les travaux prévoient également la reconstitution des espaces extérieurs côté rue et la pose d'une grille séparative, ainsi que la mise en œuvre d'un complexe végétal sur la toi-

ture terrasse qui resterait inaccessible.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 243 et 1178W 1744.
- APUR, *Paris Projet, Paris Sud-Est, Lyon-Austerlitz-Bercy*, n° 12, 1974.
- <http://expomauricenovarina.fr/>

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation d'un immeuble de bureau de Maurice Novarina.

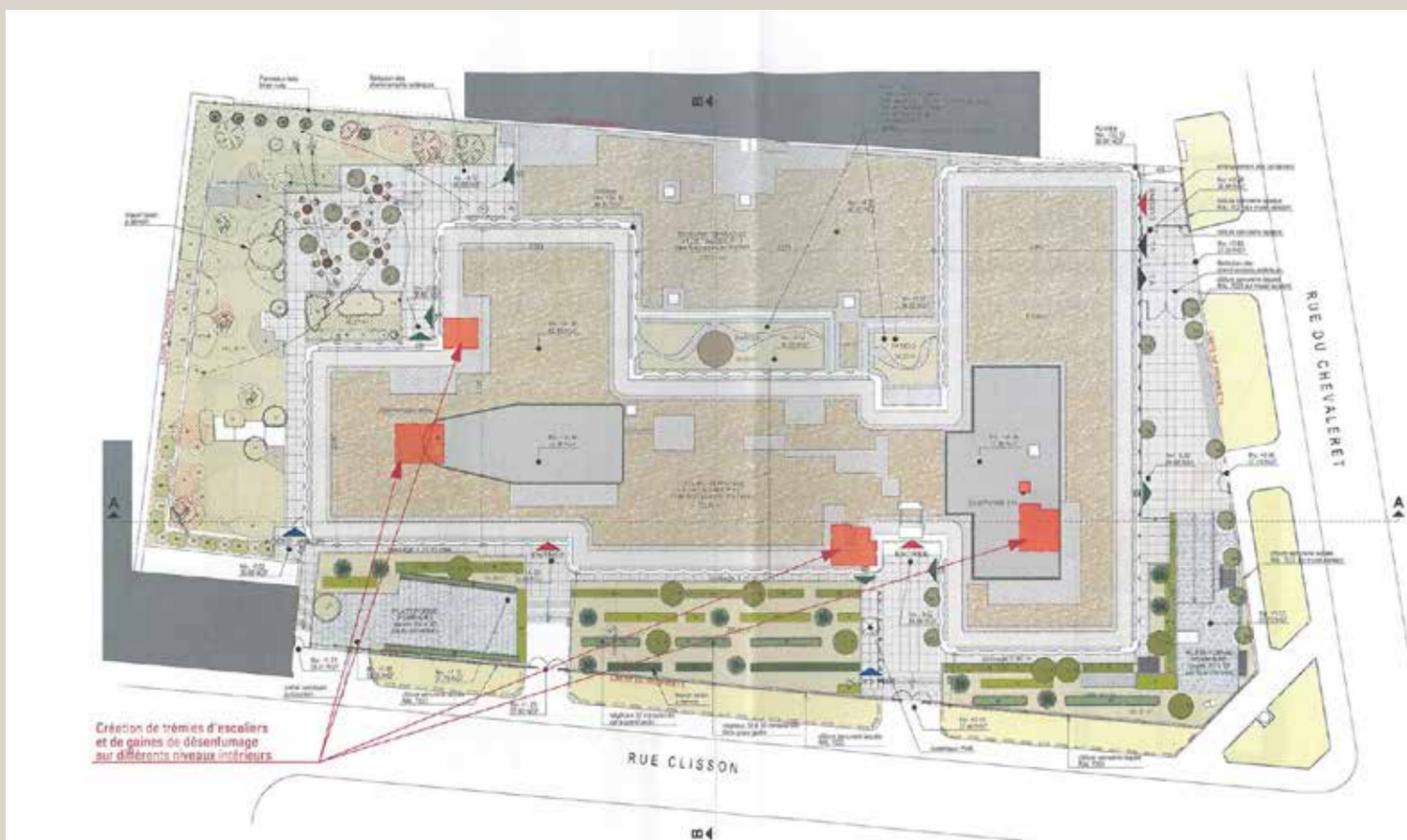
Sans s'opposer au principe d'une rénovation de cet immeuble de bureaux, la Commission considère, dans l'hypothèse d'une isolation par l'extérieur, que le choix d'une réécriture totale lui semble préférable à un capotage en aluminium qui imite le principe modulaire d'origine sans en reconduire la cohérence constructive (BMO du 19 novembre 2013).



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des rues du Chevaleret et Clisson.



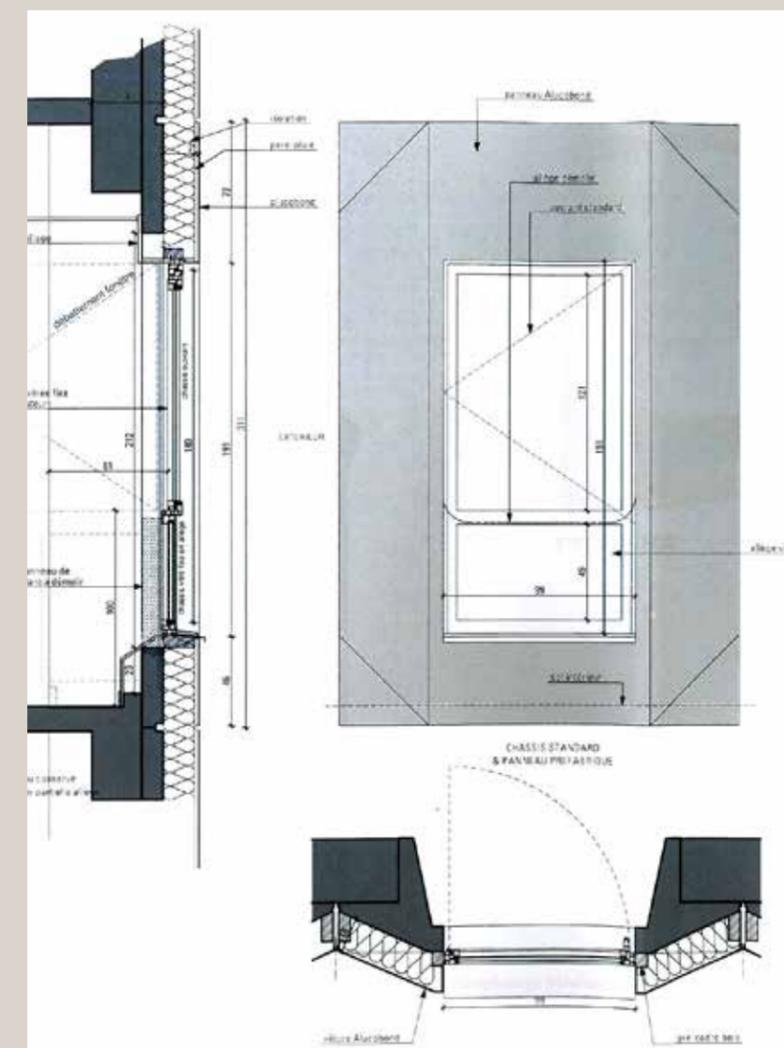
Vue projetée (© Archigroup).



Plan masse projeté (© Archigroup). Les modifications extérieures prévoient un nouveau dessin pour les espaces sur rue et leur fermeture par une grille. Les espaces côté cour conserveraient les plantations principales existantes, tandis que les terrasses (toujours inaccessibles) seraient dotées d'un complexe végétalisé.



La mise en œuvre voit les vitres posées à joints vifs, plaquées par l'entremise d'une menuiserie sans ouvrant.



Le projet prévoit un agrandissement des baies et l'abandon du traitement arrondi de leurs angles (© Archigroup). L'isolation extérieure et son capot d'aluminium seraient posés directement sur le module conservé.

[12^{Bis} rue Saint-Jean et 19, avenue de Saint-Ouen (17^e arr.)]

Démolition d'une église du quartier des Batignolles

Pétitionnaire : M. MULTRIER, Patrice

ASSOCIATION ST MICHEL DES BATIGNOLLES

PC 075 117 13 V 1035

Dossier déposé le 26/07/2013

« Restructuration et surélévation de 4 étages et toiture-terrasse d'un bâtiment d'activité paroissiale avec annexes de lycée et d'habitation (3 logements de fonction) de 2 étages sur sous-sol partiel avec démolition partielle de planchers, de murs porteurs et de façades à tous les niveaux sur rue et cour, redistribution des locaux d'activité paroissiale et du lycée du rez-de-chaussée au 3^e étage avec création d'une crèche et de 3 logements de fonction au 3^e étage, création de 8 logements du 4^e au 6^e étage, changement de destination d'habitation en activité pa-

roissiale au 1^{er} étage et extension du sous-sol.

SHON à démolir : 490 m² ; SHON créée : 1 279 m² ; surface du terrain : 1 058 m² ; hauteur du projet : 23 m. »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

La poussée démographique qui a marqué le quartier des Batignolles à la fin du XIX^e siècle a amené la construction successive de deux églises provisoires : un premier lieu de culte temporaire rue Saint-Jean devenu rapidement trop petit et qui, bâti à la hâte en 1858, menaçait ruine dès la fin du siècle, puis une deuxième église temporaire

sur un long terrain entre l'avenue de Saint-Ouen et la rue Saint-Jean. En attendant la construction de l'église définitive – l'actuelle église Saint-Michel des Batignolles – l'architecte M. Sagho construisit une église simple, sans transept, dans un style néo-roman. La façade de pierre de taille superpose trois niveaux : une arcade d'entrée à trois baies, à l'origine ouvertes, une arcature intermédiaire et un triplet sous un grand arc, le tout en plein cintre. Deux escaliers latéraux complètent symétriquement ce massif antérieur tourné vers l'Est. La nef de sept travées, à collatéraux, est élevée de grandes arcades surbaissées, tribunes et fenêtres hautes, elles aussi réunies en triplets. À l'origine couverte d'un plafond percé de verrières, elle est aujourd'hui en partie entresolée à ses extrémités à la suite d'importants remaniements des années 1980 quand fut créé, à la hauteur des tribunes, un étage divisé en salles de cours et desservi par un nouvel escalier. Le volume initial demeure cependant visible au centre de la nef.

Le projet actuel, qui peut s'assimiler à une démolition complète, vise à réaliser une salle polyvalente à rez-de-chaussée, une crèche de vingt berceaux sur rue, des salles de classe autour de puits de lumière sur l'arrière, et onze logements (844 m²) au lieu des trois (171 m²) existant aujourd'hui dans les étages hauts.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.

- Archives de Paris : VO¹¹ 3362, D¹P⁴ 1050 et 1051, 2Fi 2020 et 3Fi 7376 et 7378.

RÉSOLUTION

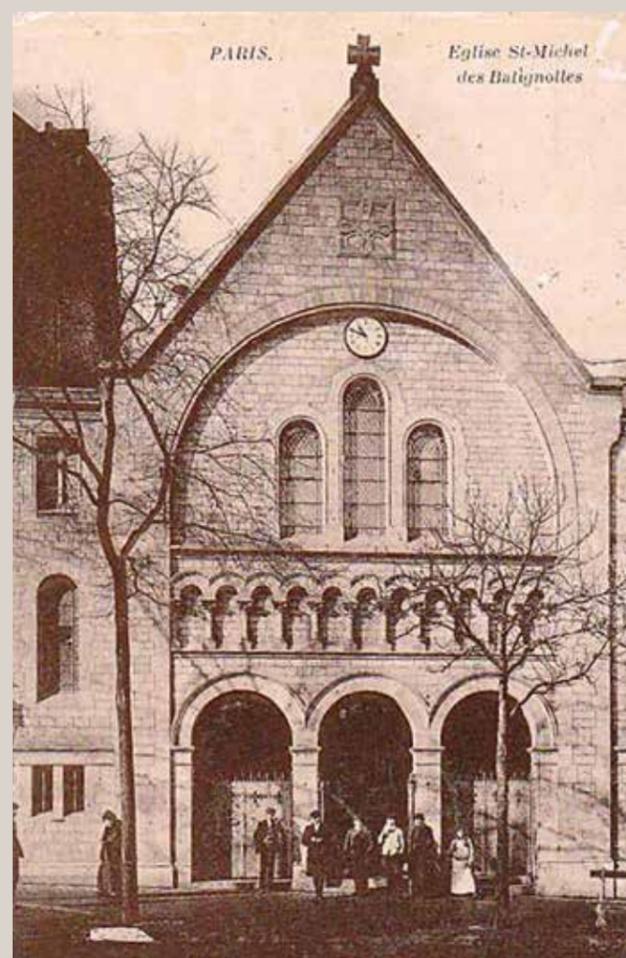
À l'issue du débat, la Commission n'a pas pris de résolution.



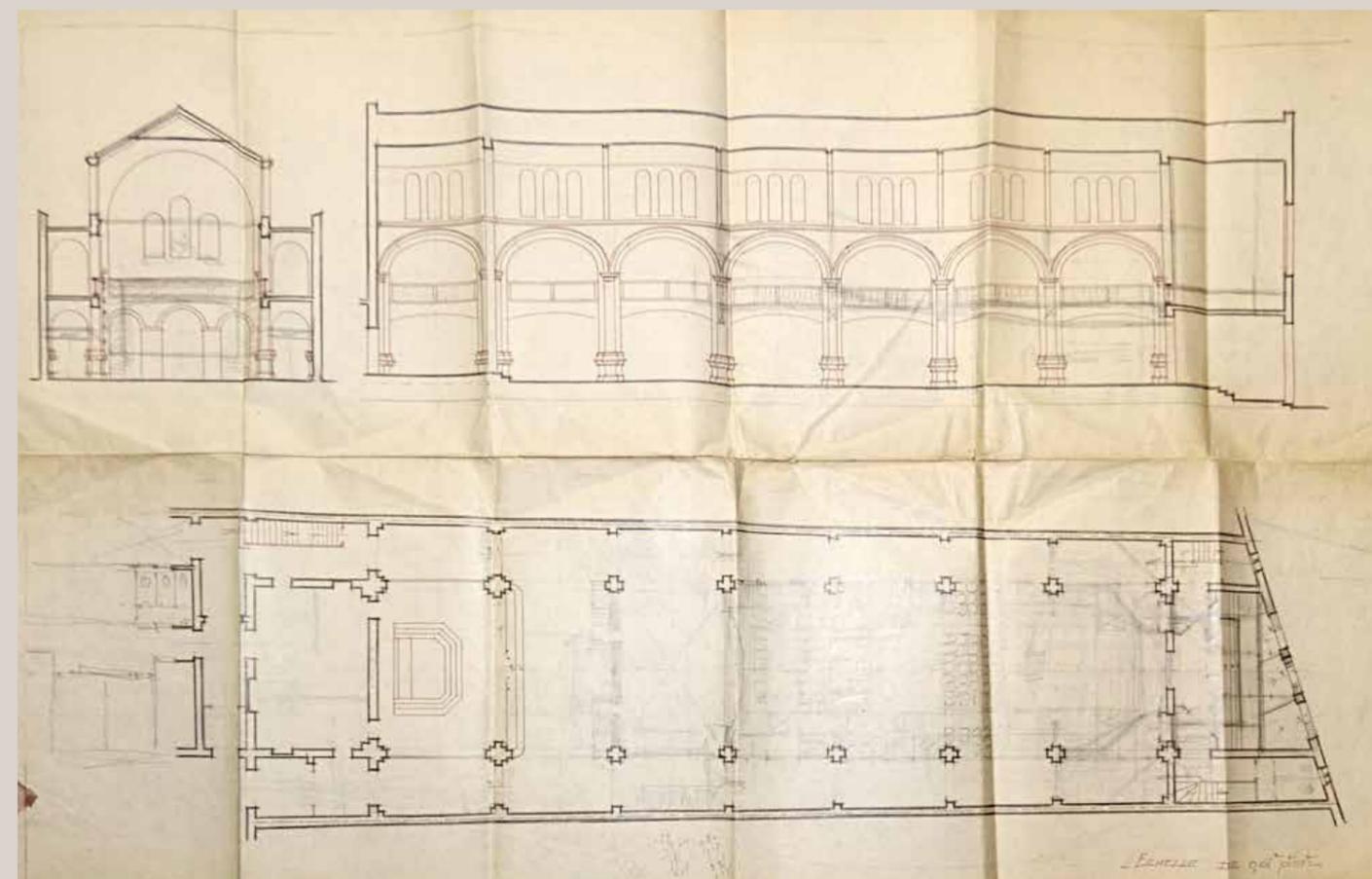
Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade de l'église sur l'avenue de Saint-Ouen au début du XX^e siècle (carte postale, s.d.). Les baies latérales du rez-de-chaussée ont ensuite été fermées.



Coupe et plan d'ensemble de l'église (archives paroissiales).

[2, rue Christine et 12, rue des Grands Augustins (06^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Restauration des façades de l'hôtel de Bussy

Pétitionnaire : M. SAFAR, Olivier - CABINET SAFAR

PC 075 106 13 V 1008

Dossier déposé le 29/03/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages avec démolition d'un édicule en toiture, réfection de la toiture et de la verrière avec création d'une terrasse et modification des lucarnes et remplacement des menuiseries extérieures. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Ancien hôtel des XVII^e et XVIII^e siècles, présentant des façades en pierre de taille distribuées autour d'une cour ouvrant sur la rue Christine. Garde-corps Louis XVI. On remarque les nombreuses ancrs métalliques en façade. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 juillet 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restauration des façades de l'hôtel de Bussy.

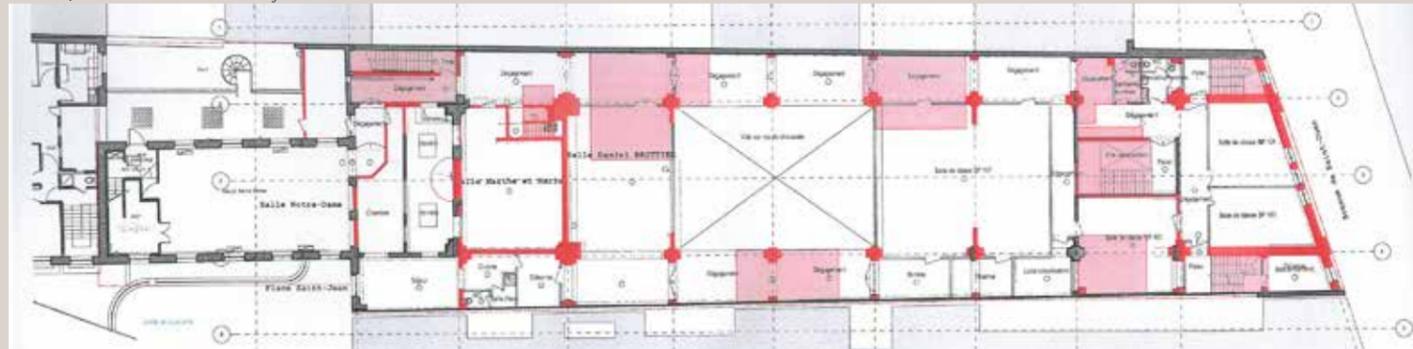
La Commission, à l'unanimité, émet une vive protestation contre le parti pris du projet qui ne s'appuie sur aucun état historique connu lorsqu'il prévoit de donner un « aspect » d'hôtel XVIII^e à ces deux maisons du XVII^e siècle.

Elle demande une restauration de l'ensemble des façades respectueuse des différentes strates historiques, explicitement mentionnées dans la protection au titre du PLU.

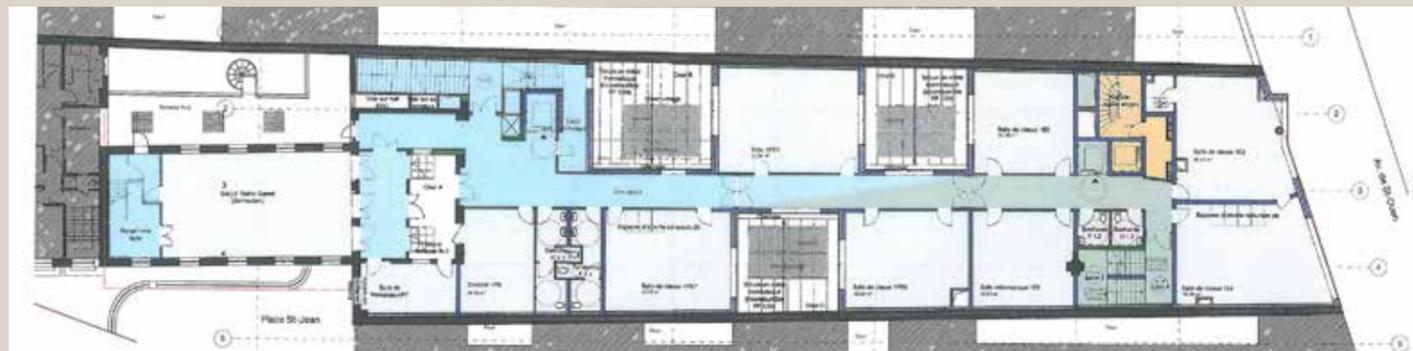
Pour ce faire, elle estime nécessaire de compléter l'étude historique déjà réalisée par une analyse archéologique du bâti où chacune de ces campagnes de construction serait précisément décrite et localisée. »



De gauche à droite : vue de la nef au début du XX^e siècle (archives paroissiales) ; vue actuelle des deux dernières travées possédant leur volume initial ; vue actuelle de la façade sur l'avenue.



Plan de démolitions au premier étage (© G2A Conception).



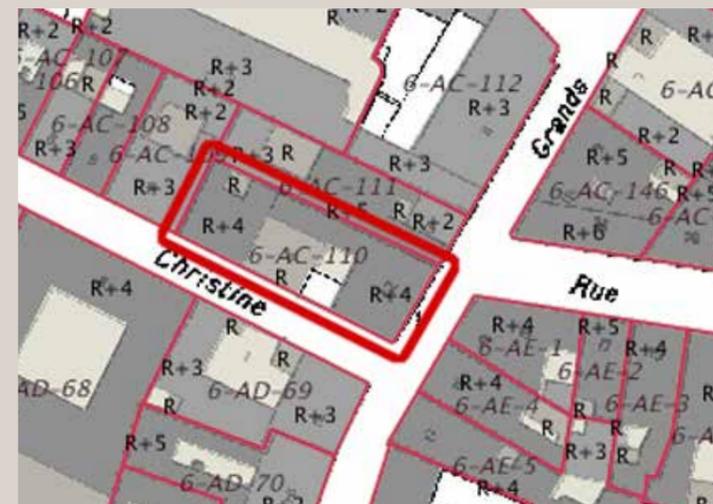
Plan du premier étage projeté (© G2A Conception).



Coupe axonométrique et perspective projetées (© G2A Conception).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'angle des rues Christine et des Grands Augustins, correspondant à l'une des deux maisons construites en 1607.

PRÉSENTATION

Dans le cadre de la création de la rue Christine, les terrains de l'ancien hôtel Saint-Denis sont vendus en mars 1606 ; le lot formant l'angle avec la rue des Grands Augustins échoie à l'avocat Pierre Le Tellier. Après un découpage du terrain entre Pierre et Simon Le Tellier (médecin ordinaire du roi), deux maisons jumelles y sont construites dès la fin de l'année 1607. Bien que les marchés de construction ne soient pas conservés, on peut attribuer à cette première campagne les dispositions générales de la parcelle, encore aujourd'hui reconnaissables. Large et peu profonde, elle est occupée par deux corps de logis carrés disposés de part et d'autre d'une cour commune, fermée sur la rue Christine par un mur de clôture percé en son centre par un passage cocher. Au fond de la cour, une aile peu épaisse relie les deux logis, abritant l'écurie et l'escalier principal de la maison de droite. Son accès est marqué par un arc en plein cintre à bossages encore visible. Chaque maison est élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés sous un haut comble droit, sans doute en pavillon.

La maison d'angle est occupée par le propriétaire, alors que Simon Le Tellier, occupe celle de gauche. En 1720, ces deux entités sont réunies par les héritiers Le Tellier en une seule propriété, connue sous l'appellation de « l'hôtel de Bussy ». Les constructions inchangées accueillent des logements locatifs dans les étages et diverses activités dans les parties basses. En 1728, l'acquisition par le libraire Michel Brunet marque le début d'une occupation continue des locaux par les métiers du livre, jusqu'au départ de la maison d'édition La Martinière en 2010.

Michel Brunet, puis ses héritiers libraires et imprimeurs, sont installés rue Christine jusqu'en 1808. La rareté ou l'imprécision des documents d'archives ne permettent pas de restituer avec précision les étapes de la transformation de l'immeuble qui semblent avoir été principalement conduites dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, probablement entre 1745 et 1772. En 1785, l'immeuble est clairement organisé en logements dans le pavillon d'angle, comportant désormais un troisième étage carré (tout en conservant peut-être la pointe de la toiture ancienne).

Dans l'aile du fond, un nouvel escalier dessert d'un côté les appartements et de l'autre les nouveaux étages ajoutés au-dessus de l'écurie. Le chiffre en serrurerie qui orne le mur d'échiffre peut être lu comme une enseigne, avec les initiales de Michel Brunet (décédé avant 1772). Cette aile fonctionne avec le pavillon de gauche, désormais élevé de quatre étages carrés, entièrement dévolu à l'imprimerie. En 1865, les héritiers de Denis Magimel cèdent l'ensemble au libraire Chilhaud-Dumaine qui entreprend immédiatement des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'imprimerie. La cour est alors comblée avec un bâtiment en rez-de-chaussée couvert d'un toit brisé partiellement vitré. Cette opération entraîne le bouchement du portail et la création d'une nouvelle entrée dans un petit corps de bâtiment greffé au pavillon de droite, dans l'axe de l'arcade d'entrée de l'escalier. Ce sont les dispositions générales actuelles.

Jusqu'en 2010 et le départ des éditions La Martinière, cette partition entre logements dans le pavillon de droite et activité dans la cour dans le pavillon de gauche a été

conservée – l'imprimerie ayant laissé place dans la cour à un restaurant.

L'état actuel assez fatigué de l'immeuble reflète cette riche histoire. Des deux maisons du règne d'Henri IV subsistent, outre l'arc à bossages, plusieurs planchers à poutres et solives dans les niveaux bas des deux pavillons, dont certains présentent des traces de décor peint. Des vestiges des pointes des charpentes d'origine sont peut-être encore en place dans le pavillon de droite (non visité). Le rythme général et les proportions des pavillons anciens est encore perceptible, notamment par l'irrégularité des percements, la hauteur des étages et la présence de demi-croisées sur la rue Christine et de chaînages en pierre. Du XVIII^e siècle, datent les surélévations et les nouveaux escaliers qui les desservent (escalier principal et escalier de service du pavillon de gauche), mais aussi, en façade, les traces de modifications de certaines fenêtres pour les adapter au goût du jour – linteaux segmentaires, garde-corps en ferronnerie... Outre des surélévations ponctuelles complémentaires, le XIX^e siècle donne principalement la



Élévation actuelle sur la rue Christine (© A.-C. Perrot et F. Richard, architectes). En rouge, l'indication des matériaux et des époques de construction, d'après l'architecte.

Élévation de l'état projeté rue Christine indiquant en rouge les interventions prévues (© A.-C. Perrot et F. Richard, architectes).

séquence d'entrée actuelle, qui correspond à celle d'un immeuble de rapport et non plus d'une maison bourgeoise avec sa cour. Enfin, le XX^e siècle marque profondément l'immeuble par les lourds travaux de structure effectués dans la partie basse du pavillon de droite, et par des ravalements désastreux (enduit, garde-corps pastiches, nouvelles fenêtres...).

Le projet actuel, dont le contenu programmatique n'est pas précisé, vise précisément à gommer ces états successifs. Dans le cadre de la première étape de sa restauration, la demande propose une modification des façades et des toitures. Considérant la restitution d'un état d'origine impossible, les architectes ont choisi de donner un aspect « XVIII^e siècle » à l'ensemble de l'immeuble, abusivement considéré comme un hôtel particulier. Cette opération entraîne la régularisation des dimensions, des formes et des implantations des baies de fenêtres – et donc la disparition des demi-baies du XVII^e siècle notamment. Ces nouvelles fenêtres-types sont accompagnées de garde-corps en serrurerie « Louis XV » - entraînant la disparition des derniers

garde-corps d'origine, mais de style néoclassique, encore en place. Dans la même démarche de restitution, il est proposé de redonner à cet immeuble une porte cochère. Elle est prévue en remplacement de la porte bâtarde de 1865, c'est-à-dire à droite de l'ancien mur de clôture, sous la travée ajoutée au Second Empire. Son dessin ne se base sur aucun document puisque son aspect est inconnu, et ses proportions sont limitées par son implantation.

La modification des toitures doit achever de donner l'aspect XVIII^e souhaité. Le comble du pavillon de droite disparaît entièrement au profit d'une couverture à faible pente côté rue des Grands Augustins (couverte en ardoises) et d'un comble brisé côté cour. Sur l'aile en fond de cour, le brisis de la toiture du XVIII^e siècle est recomposé et le terrasson remplacé par une terrasse accessible. La toiture du pavillon de gauche, couverte en zinc, est inchangée.

L'aspect des façades sera entièrement repris dans le même esprit afin de donner l'illusion d'une construction en pierre de taille. À cet effet, la notice architecturale indique : « compte tenu de l'état des maçonneries (...), les

parties actuellement en moellon seront traitées en pierre de taille. Celle-ci sera montée autoportante avec une épaisseur d'au moins dix centimètres. » Or, seules les parties basses des deux pavillons sont des façades en pierre de taille appareillée.

Enfin, le dégagement de la cour n'est pas prévu ; son occupation est même confirmée par la reconstruction de la verrière.

Une visite de la CVP a eu lieu sur place le 17 septembre dernier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- documentation de la Commission du Vieux Paris.
- GRAHAL, étude historique et documentaire, décembre 2012.
- Hilary Ballon, *The Paris of Henri IV. Architecture and Urbanism*, MIT Press, 1991.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013,

à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restauration des façades de l'Hôtel de Bussy.

À la suite de sa visite le 17 septembre dernier, la Commission réaffirme ses exigences déjà exprimées lors de la séance du 11 juillet dernier sur le principe général de cette restauration. Elle demande que soit conservé le caractère pittoresque de cet ensemble largement daté du XVII^e siècle et refuse catégoriquement ce projet qui prévoit de donner aux façades existantes un aspect d'hôtel néo-Louis XV à l'ensemble.

Pour ce faire, elle estime nécessaire de compléter l'étude historique déjà réalisée par une analyse archéologique du bâti où chacune des campagnes de construction serait précisément décrite et localisée (BMO du 19 novembre 2013).



Vue de l'ancien mur de clôture rue Christine, modifié en 1865 avec le comblement de la cour pour l'installation d'ateliers.



Arc à bossages datant vraisemblablement de la première campagne de construction de 1607, situé sur la façade du bâtiment du fond de cour.



Escalier aménagé au milieu du XVIII^e siècle qui desservait les appartements, ainsi que les nouveaux étages ajoutés à cette époque.



Vue perspective du bâtiment après l'intervention envisagée (© A.-C. Perrot et F. Richard, architectes).

[11, place Adolphe Chérioux (15^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Modifications des menuiseries d'un immeuble des années 1930

Pétitionnaire : M. HIRTZMAN, Frédéric

DP 075 115 12 V 0602

Dossier déposé le 05/12/2012

« Remplacement des menuiseries extérieures en façade sur rue d'un bâtiment d'habitation. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Motivation : Immeuble de rapport construit en 1933 par les architectes Marcel et Robert Hennequet. D'un style géométrique très épuré, la façade comporte deux bow-windows centraux « en accordéon ». Cette solution expérimentée dans quelques immeubles parisiens des années 30 à Paris - par exemple l'immeuble de bureaux construit en 1931 par J. Debouis au 116 bis avenue des Champs-Élysées ou celui construit en 1932 par Fernand Colin 24 rue Feydau - possède l'avantage d'accroître l'exposition à la lumière des logements. Mais ici elle semble surtout justifiée par son effet plastique en apportant une animation

faisant contrepoint à la répétitivité des baies horizontales. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 25 janvier 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de modification des menuiseries d'un immeuble de rapport construit en 1933. Après avoir rappelé la grande qualité de cette façade d'immeuble des années 1930, protégé au titre du PLU, la commission demande que le remplacement des huisseries d'origine, s'il s'avère nécessaire, se fasse à l'identique de manière à ne pas modifier l'écriture spécifique de la façade. »

PRÉSENTATION

Les façades de cet immeuble construit par les frères Hennequet en 1931, se distinguent par la vigueur moderniste de leurs lignes. Sur la place, le mouvement plissé « en paravent » de la double saillie centrale multiplie les

plans verticaux afin d'augmenter le linéaire de la façade et de multiplier les vues tout en monumentalisant la composition. L'ensemble est rythmé par les lignes continues des baies. Pour ne pas interrompre visuellement ces bandes horizontales, les percements latéraux ont reçu des fenêtres à guillotines qui permettaient de ne pas recouper les larges ouvertures, tandis que les baies des deux saillies centrales étaient équipées de fenêtres à meneaux et coulissant horizontalement.

Le vœu de la Commission du mois de janvier s'opposait au projet de généraliser les ouvrants à la française à l'occasion du changement de ces fenêtres. Le nouveau projet opte pour des châssis coulissants à guillotine selon un système de manœuvre à contrepoids comparable à celui d'origine, mais en aluminium laqué avec vitrage isolant.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹² 598.

- Antony Goissaud, « Un grand immeuble à appartements, 11, place de Vaugirard à Paris par Marcel Hennequet, architecte D.P.L.G. », *La Construction moderne*, n° 42, 15 juillet 1934, 751-763.

- « Immeuble à Paris, place de Vaugirard », *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 5, 1934, p. 15-19.

- *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 9, septembre 1935, p. 47.

- Bertrand Lemoine et Philippe Rivoirard, *L'architecture des années 30*, Paris, Délégation Artistique à la Ville de Paris, La Manufacture, 1987.

- Éric Lapiere, *Guide d'architecture, Paris 1900-2008*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2008.

- Jean-Marc Larbodière, *L'architecture des années 30 à Paris*, Issy-les-Moulineaux, C. Massin, 2009.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de modification des menuiseries d'un immeuble des années 1930.

Prenant en compte le nouveau projet déposé, qui prévoit maintenant la mise en œuvre de châssis coulissant à guillotine selon un système de manœuvres à contrepoids comparable à celui d'origine, la Commission lève son vœu du 25 janvier 2013 demandant que le remplacement des menuiseries d'origine, s'il s'avère nécessaire, se fasse à l'identique de manière à ne pas modifier l'écriture spécifique de la façade (BMO du 19 novembre 2013).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade sur la place Adolphe Chérioux à la livraison du bâtiment (publié dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°9, sept 1935).

Détail de la façade sur la place après ajout des volets roulants.



Ci-dessous : élévations existante, premier projet et deuxième projet (© Michaël Cohn, architecte). Le dessin des menuiseries sera conforme à l'original.



[69-75, rue de Picpus (12^e arr.)]

FAISABILITÉ

Démolition-reconstruction d'une maison des Petites Sœurs des Pauvres

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Depuis sa fondation en 1840 en Bretagne, la congrégation catholique des Petites Sœurs des Pauvres se consacre à l'accueil des personnes âgées indigentes. Son expansion est rapide, multipliant les fondations de maisons en France, puis à l'étranger. Présente à Paris depuis 1849, la congrégation s'installe une première fois au faubourg Saint-Antoine en 1853, à l'initiative de l'impératrice Eugénie. Cette nouvelle fondation parisienne est rapidement trop étroite et les petites sœurs se portent acquéreurs en 1869 d'un terrain rue de Picpus, comportant un

pavillon d'habitation, élevé en 1864 au cœur d'un vaste jardin, configuration qui correspondait parfaitement à la philosophie de la congrégation tournée vers un accueil de type familial des plus pauvres dans des « maisons ». Toutefois, lorsqu'elles acquièrent en 1874 la vaste parcelle voisine, au nord de la précédente, le projet des petites sœurs est d'une autre ampleur. L'architecte Lucien Douillard, spécialisé dans les institutions religieuses et caritatives, reçoit la commande d'élever un « asile pour vieillards » qui serait complété ensuite par une section pour les femmes envisagée à l'emplacement du pavillon de 1864.

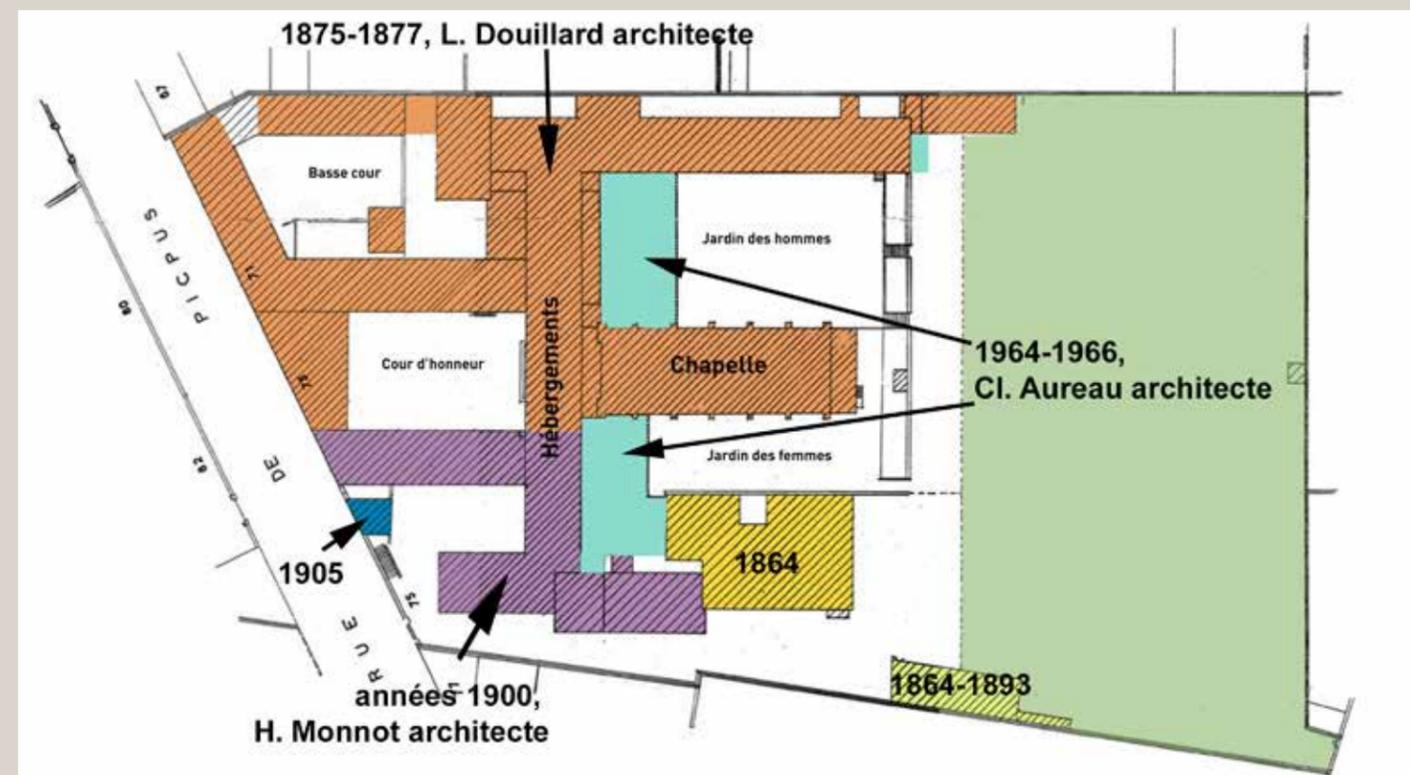
Achevées en 1877, les constructions dessinent encore l'organisation générale actuelle du site. Derrière une



Vue depuis le jardin des hommes (la chapelle est à gauche).



Façade de l'aile des hommes.



Plan de datation.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Les bâtiments des petites sœurs des pauvres, rue de Picpus.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de la cour d'entrée.



Vue de la chapelle du côté du jardin des hommes.



Vue de la maison religieuse, installée dans le pavillon de 1864.

cour et une basse-cour bordées par des bâtiments de service en rez-de-chaussée, l'asile se compose de deux ailes en équerre disposées à gauche d'une longue chapelle qui devait former le cœur de la composition générale. Ces ailes longues et étroites, élevées de deux étages carrés sous comble, abritaient les dortoirs, alors que les sœurs se regroupaient dans le pavillon de 1864. L'architecture en plâtre de Douillard est simple, stricte et régulière, pratique et économique.

La seconde phase d'extension n'eut lieu qu'au début du XX^e siècle, sous la direction de l'architecte Henri Monnot. Il entreprend en 1901 la construction de l'aile des femmes, soit la reproduction à droite de la cour des bâtiments de 1877. La grande aile en retour vers le jardin, qui suppose la démolition du pavillon, est projetée pour réaliser le plan général, mais non construite ; le pavillon est toutefois raccordé aux nouveaux bâtiments. Dans cette campagne, Monnot s'attache à reproduire fidèlement les élévations de Douillard.

Pour répondre aux évolutions des besoins des petites sœurs dans l'exercice de leur mission, une amélioration générale du site est rendue nécessaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'architecte Claude Aureau dirige la dernière campagne de travaux d'importance, en 1964-1966, donnant au site ses dispositions actuelles. Cette campagne consiste principalement à épaissir, côté jardin, les deux ailes qui flanquent la chapelle de manière à agrandir la maison religieuse (du côté du pavillon) et de créer un réfectoire du côté des hommes. À cette occasion, les cours situées de part et d'autre de la chapelle sont aménagées en jardins, en prolongement du vaste jardin qui occupe, depuis le XIX^e siècle, un tiers environ de la superficie totale du terrain. L'aménagement intérieur de la chapelle, postérieur à 1966, est caractérisé par une enveloppe qui crée un nouvel espace intime, dissimulant les voûtes et l'ancien chevet monumental. Aujourd'hui, les petites sœurs ne comptent plus que trois maisons sur les sept que l'on dénombrerait au début du

XX^e siècle. Le site de la rue de Picpus n'a pas fait l'objet de modernisation depuis les années 1960 alors que la congrégation souhaite, d'une part, augmenter son activité et, d'autre part, préserver son agrément en répondant aux normes actuelles d'un EHPAD. Cela suppose une augmentation du nombre de chambres, qui devront disposer d'un confort inexistant aujourd'hui, la mise en conformité de la sécurité du site et l'optimisation générale des équipements et du fonctionnement des bâtiments. Les dispositions actuelles en ailes longues et peu épaisses seraient incompatibles avec ce projet, et la simple restructuration de l'existant ne semble pas suffire à atteindre l'objectif du maître d'ouvrage. La restructuration lourde du site et son agrandissement par épaississement de certaines ailes n'offrant pas non plus les réponses souhaitées (tant esthétiquement que fonctionnellement), l'architecte et la congrégation envisagent aujourd'hui la démolition totale afin de construire un bâtiment neuf parfaitement adapté aux nouveaux besoins des petites sœurs.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Ruth Fiori, *Étude historique des bâtiments des petites sœurs des pauvres, 69-75, rue de Picpus, Paris, 12^e, 8 octobre 2013.*

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition-reconstruction d'une maison des Petites Sœurs des pauvres. Après avoir pris connaissance des différents bâtiments présents sur le terrain, ainsi que de l'étude historique dont ils ont fait l'objet, la Commission ne s'oppose pas à leur démolition (BMO du 19 novembre 2013).



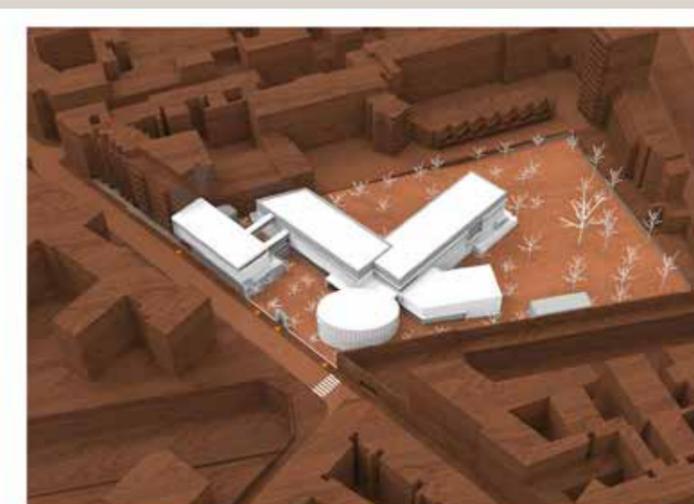
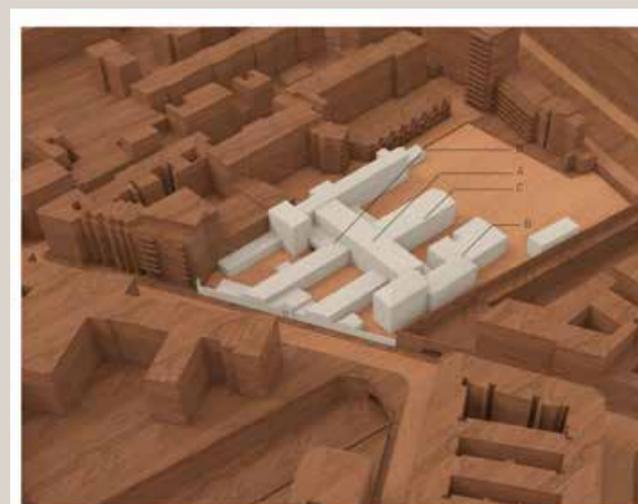
Vue actuelle de l'intérieur de la chapelle.



Vue actuelle d'une chambre de l'aile des hommes.



Vue actuelle d'un couloir de distribution de l'aile des hommes.



Ci-dessus, vues 3D des bâtiments actuels (à gauche) et du bâtiment projeté (à droite).

Ci-contre, vue perspective du bâtiment projeté rue de Picpus.

(© High-Graph Architecture)



[58-60, rue Saint-Didier (16^e arr.)]

FAISABILITÉ

Rénovation du site des sœurs de la Charité

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Implantée au sud de la place Victor Hugo, la congrégation des religieuses de Marie Immaculée occupe un ensemble bâti et un foyer accueillant 110 étudiantes. Aujourd'hui constituée de deux parcelles, l'histoire de cette emprise est marquée par la construction en 1870 de l'hôtel Pasteur sur le terrain d'angle et l'implantation, en 1909, d'une partie des serres du Palais de l'Horticulture de l'Exposition universelle de 1900 sur le second terrain.

Initialement destinée à devenir une place publique de la commune de Passy, l'actuelle parcelle d'angle se forme

suite à l'achat en 1874 et 1876 du 56, rue Saint-Didier et du 22, rue Mesnil par Édouard Pasteur. Sur la base de l'hôtel entre cour et jardin qu'y fit construire l'ancien propriétaire, M. Melnotte, Édouard Pasteur entreprit l'édification d'un nouveau bâtiment aux dispositions encore très identifiables : quatre travées dont le rez-de-chaussée est à bossage continu, baies surmontées de frontons sur consoles au premier étage et, au second, d'une agrafe et guirlande de fleurs.

En 1880, le logis fut agrandi par l'architecte Édouard Singery qui ajouta une salle à manger en léger retrait à droite. Elle fut surélevée deux fois, en 1889 puis en 1928. Resté cohérent malgré ces ajouts, l'ensemble abritait un décor de boiseries et vitraux de la fin du XIX^e siècle, aujourd'hui encore en place pour l'essentiel.

L'ancienne écurie et la bibliothèque, composée dans un style néo-régional pour la première et plus éclectique pour la seconde, sont également l'œuvre d'Édouard Singery. Elles datent également des années 1880 à 1900.

En 1905, Édouard Pasteur, également propriétaire des n° 58, 60 et 62, vendit l'ensemble de ces terrains nus au baron Louis-Paul Frédy de Coubertin qui projetait d'y édifier des tennis couverts. Le terrain fut cédé à cette fin à une « société immobilière et sportive » qui venait d'acquérir deux serres horticoles démontées après l'Exposition universelle de 1900 où elles avaient accueilli les admirateurs de plantes exotiques au bord de la Seine (entre l'actuel cours Albert 1^{er} et le fleuve). Ces grandes nefs vitrées, conçues par l'architecte Charles Albert Gautier, furent remontées rue Saint-Didier. Cependant, la succession de petites serres qui les contrebutaient à l'origine, et dont les arcs latéraux ont des traces encore visibles, furent retirées. Ce faisant, il était nécessaire de maintenir chaque ferme par des tirants constitués de poutres de fer, à la naissance des arcs. Ces poutres condui-

sirent assez naturellement à placer un plancher de béton dans chaque serre à mi-hauteur. Amputées de deux travées pour être adaptées à la longueur du site – l'une à l'alignement, l'autre à l'arrière – entresolées, et couvertes de zinc, les deux anciennes serres reçurent chacune deux courts de tennis superposés. Entre elles, des constructions annexes étaient dédiées aux vestiaires pour hommes et femmes.

En 1919, le court bas situé côté rue fut transformé en dancing avec bar américain par l'architecte Lefebvre. Les vestiaires gardèrent leur usage.

En 1930, les religieuses de Marie Immaculée achetèrent l'ensemble pour loger les sœurs et ouvrir un foyer de jeunes filles, au départ constitué de dortoirs au lieu des courts. Elles installèrent aussi une chapelle néo-romane au rez-de-chaussée du bâtiment arrière.

En 1963, le cabinet d'architectes Ardouin et Gendrot transforma l'ancien dancing en chambres individuelles, sur trois étages avec salles de réunion au centre, tandis que dans le bâtiment arrière les dortoirs étaient simplement



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue du site à vol d'oiseau (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes). À gauche, les deux anciennes serres horticoles remployées.



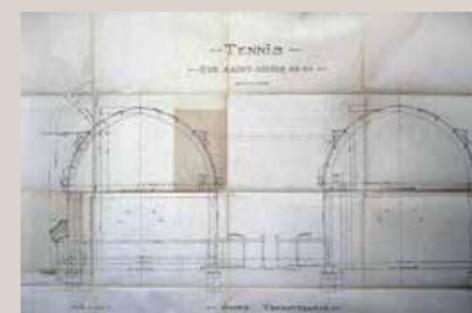
Extrait du plan des hauteurs.



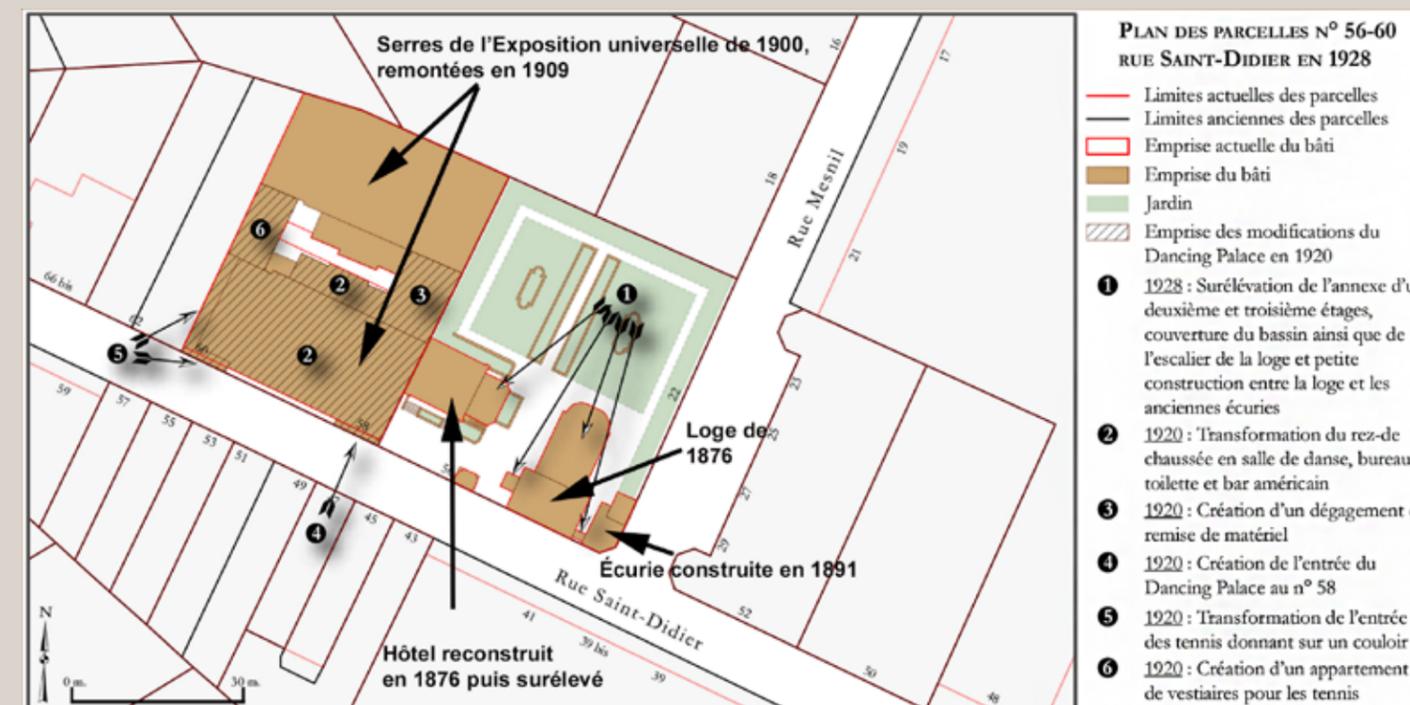
Les serres horticoles en bord de Seine, en 1900 (8-VE-1420, source Gallica © Bibliothèque nationale de France)

Ci-contre :

- à gauche, coupe transversale des serres entresolées après leur remontage (Archives de Paris) ;
- à droite, échange de balles dans un des courts de tennis haut vers 1910 (BHVP).



Ci-dessous : plan de datation (extrait de l'étude ERPHA).



réaménagés en chambres et locaux communs pour les sœurs.

Aujourd'hui, la congrégation souhaite améliorer les conditions d'accueil des étudiantes, conformer l'ensemble des bâtiments aux contraintes réglementaires applicables, et ce dans le cadre de ses possibilités financières.

C'est pourquoi elle envisage de démolir l'ancienne serre sur rue, dont la structure conçue initialement pour ne porter qu'un parapluie vitré fut progressivement chargée de planchers et dissimulée par une façade rideau non réglementaire du point de vue de la sécurité incendie. Une construction neuve d'un volume comparable (cinq étages) lui serait substituée.

Le bâtiment arrière, moins dénaturé, serait réhabilité afin de l'isoler thermiquement. Il serait ouvert sur toute sa hauteur par un atrium vitré pour évoquer son volume d'origine tout en éclairant son épaisseur ; la chapelle serait démolie et reconstruite en fond de parcelle. L'ancien hôtel particulier serait conservé et un immeuble neuf de cinq niveaux serait

édifié à l'angle des rues, à la place de l'ancienne écurie et de la bibliothèque.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- ERPHA, *Étude des parcelles 56 et 58-60 rue Saint-Didier, Foyer de la jeune fille*, août 2013.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation du site des Sœurs de la Charité. La Commission donne son accord pour le projet de rénovation de ce site, comprenant la démolition de la serre sur rue, mais souhaite examiner plus attentivement la démolition de l'ensemble de constructions basses (bibliothèque et ancienne écurie) situé à l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil (BMO du 19 novembre 2013).



Extrémité du bâtiment arrière depuis le jardin.



Vue intérieure de la chapelle de 1930, située au rez-de-chaussée du bâtiment arrière. Derrière les vitraux, la verrière des anciennes serres.



Vue actuelle sur la rue Saint-Didier. Les chambres du foyer sont isolées par un mur rideau de 1963.



Vue générale du projet. Les bâtiments sur rue seraient entièrement reconstruits (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).



Façade latérale du bâtiment du fond : une seconde paroi vitrée a redoublé la grande verrière.



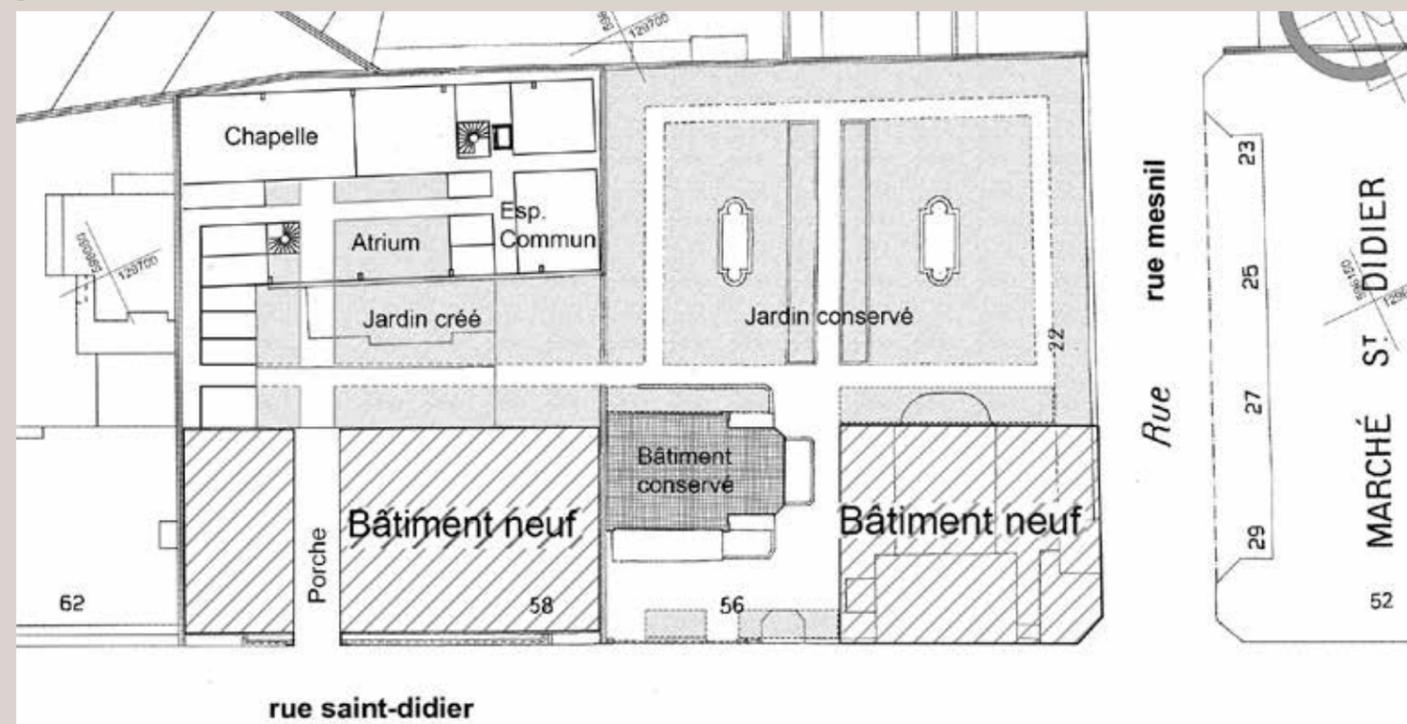
Charpente métallique de l'ancienne serre horticole.



Vue du revers de l'hôtel particulier depuis le jardin.



Vue actuelle du décor de la salle à manger réalisé vers 1880.



Plan projeté à rez-de-chaussée (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



34-42, rue des Fossés Saint-Bernard et 25-33, rue du Cardinal Lemoine (05^e arr.)

Pétitionnaire : M. DUTREIX, Dominique - SA COFFIM
 PC 075 105 12 V 0021
 Dossier déposé le 03/07/2013 avec des pièces complémentaires et modificatives
 « Construction d'un bâtiment d'habitation (139 logements dont 32 logements sociaux) et de commerce de 4 à 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol, création de 3 cours, d'une toiture végétalisée avec installation de panneaux solaires (200 m²) après démolition d'un ensemble de bâtiments de commerce et d'habitation (24 logements).
 SHON supprimée : 12 103 m² ; SHON créée : 10 521 m² ; ST : 2 303 m² ; Hauteur du projet : 23 m »



196, rue Raymond Losserand (14^e arr.)

Pétitionnaire : M. DARQUIE, Pierre - EURL ISOLATIONS
 PC 075 114 13 V 1034
 Dossier déposé le 08/08/2013
 « Construction d'un bâtiment basse consommation de 5 étages à usage d'habitation (20 logements créés) après démolition totale d'un bâtiment d'habitation et d'atelier d'un étage.
 SHON supprimée : 285 m² ; SHON créée : 601 m² ; ST : 190 m² ; Hauteur du projet : 18m »



33, rue Jonquoy (14^e arr.)

Pétitionnaire : M. DARQUIE, Pierre - EURL ISOLATIONS
 PC 075 114 13 V 1035
 Dossier déposé le 08/08/2013
 « Construction d'un bâtiment basse consommation de 5 étages à usage d'habitation (18 logements créés) après démolition totale d'un bâtiment à usage d'habitation et d'atelier.
 SHON supprimée : 300 m² ; SHON créée : 713 m² ; ST : 200 m² ; Hauteur du projet : 20 m »



24, rue Édouard Jacques (14^e arr.)

Pétitionnaire : M. FAVRY, David - SCI XIV
 PC 075 114 13 V 1036
 Dossier déposé le 09/08/2013
 « Construction d'une maison de ville à R+5 sur sous-sol après démolition d'une maison en fond de parcelle et de ses appentis.
 SHON à démolir : 85 m² ; SHON créée : 271 m² »

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



42, avenue du Général Leclerc (14^e arr.)

Pétitionnaire : M. UZAN, Stéphane - SNC 42 GENERAL LECLERC
 PC 075 114 13 V 1032
 Dossier déposé le 01/08/2013
 « Construction de 2 bâtiments de 2 à 7 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (28 logements créés) et de commerce à rez-de-chaussée côté rue, végétalisation de la toiture du 1^{er} étage côté jardin après démolition d'un ensemble de bâtiments d'habitation et de commerce.
 SHON supprimée : 762 m² ; SHON créée : 1 646 m² ; ST : 600 m² ; Hauteur du projet : 23 m »



24, rue Chauvelot (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. MULLER, Eric
 PD 075 115 13 V 1005
 Dossier déposé le 05/08/2013
 « Démolition totale d'un bâtiment à usage d'entrepôt.
 SHON supprimée : 200 m² »



24, rue Ginoux (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. PAICHEUR, Pascal
 PC 075 115 13 V 1029
 Documents modificatifs reçus le 09/07/2013
 « Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation, après démolition d'un bâtiment de 2 étages.
 SHON créée : 259 m² ; ST : 85 m² »



8, rue Étienne Dolet (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. SANTIVI, Olivier - SCI SANPER
 PC 075 120 13 V 1040
 Dossier déposé le 31/07/2013
 « Construction d'un bâtiment à usage d'habitation à R+7 (7 logements créés) après démolition d'un petit bâtiment de 1 étage.
 SHON démolie : 110 m² ; SHON créée : 379 m² »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Marie-Hélène Borie, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris